l'Opinion
N° 2768 DATÉ DU 22 MAI 2024
3 €
Quotidien libéral // politique, économie, international

Poursuivre Benjamin Netanyahu n'est pas sans risque pour la CPI
THE WALL STREET JOURNAL.
Notre cahier exclusif

Les incohérences du pompier pyromane

Après plus d'une semaine de chaos en Nouvelle-Calédonie, la visite sur place d'Emmanuel Macron est symbolique à plus d'un titre. D'abord, comme François Mitterrand en son temps, ce voyage témoigne d'une détermination à réaffirmer le rôle de l'Etat dans un archipel où la situation s'est améliorée. Ensuite, via une mission ad hoc que le chef de l'Etat compte installer, l'objectif est de « renouer le dialogue » entre indépendantistes et loyalistes et de jeter les bases de la reconstruction économique d'un territoire sens dessus dessous.

Cette volonté d'apaisement portera-t-elle ses fruits ? Les dégâts sont si considérables qu'un retour à une vie normale n'est pas pour tout de suite. Politiquement, l'affaire est peu évidente. Sur un dossier qu'il reprend en main personnellement - comme tant d'autres - ce Président omniprésent et omniscient n'est-il pas une sorte de pompier pyromane tentant de circonscrire un incendie qu'il a lui-même attisé ? N'est-ce pas lui qui, la semaine dernière, enjoignait toutes les parties prenantes à s'entendre, faute de quoi il convoquerait le Congrès avant fin juin pour voter cette fameuse réforme constitutionnelle sur un élargissement du corps électoral en Nouvelle-Calédonie, qu'il avait appelé de ses vœux à Nouméa en juillet 2023. Emmanuel Macron entendra-t-il les nombreuses voix, en métropole ou dans l'archipel, qui le supplient de reporter le Congrès et, donc, de renoncer à toute forme d'ultimatum qui serait forcément synonyme de crispation ? La question calédonienne est d'une très grande complexité. Mais sur ce sujet comme tant d'autres, le nœud du problème réside dans cette étonnante aptitude de la tête de l'Etat à devoir panser, ex post, les nombreuses crises qu'il en a partie générées (Gilets jaunes, retraites, immigration, agriculteurs...). La pommade, c'est bien. Mais éviter, en amont, de jeter de l'huile sur le feu, c'est encore mieux.

Olivier Baccuzat
@obaccuzat

Le Président veut que le dialogue reprenne entre l'Etat, les loyalistes et les indépendantistes. Il se jette dans la bataille en se rendant à Nouméa. Un voyage à gros enjeu

Nouvelle-Calédonie

Macron, médiateur en chef

Etonnant voyageur

Dans la nuit du 14 au 15 mai, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur le dégel du corps électoral en Nouvelle-Calédonie. Le 15 mai, Emmanuel Macron écrit aux élus calédoniens, alors que la violence ravage l'archipel. **Le 21 mai, il annonce qu'il se rend à Nouméa.**

Corinne Lhaïk



KAK

LE PRÉSIDENT aime surprendre et il veut que cela se sache. Inattendu, c'est le mot souligné par son entourage pour qualifier sa visite en Nouvelle-Calédonie, annoncée le mardi 21 mai. Alors que le désordre s'atténue à peine, que la pression monte en faveur d'un report de la réforme du corps électoral calédonien, que l'archipel est économiquement exsangue et politiquement fracturé, Emmanuel Macron trouve une solution : lui.

« Le chef de l'Etat veut exprimer sa solidarité avec les Calédoniens, remercier les forces de sécurité, montrer son attachement à l'île, ce morceau de République dans le Pacifique », dit-on à l'Elysée. Il passera une journée sur place, pas davantage pour ne pas surcharger les forces de l'ordre. Il rencontrera des élus, échangera avec la société civile. Puis il s'exprimera sur le volet reconstruction et le volet politique.

Lagardère. Mardi en début d'après-midi, l'Elysée ne donnait pas de détails sur les personnalités qui seront au rendez-vous, ni sur les futurs membres d'une mission annoncée. Ce dernier point fera partie du volet politique. « Si le Président parcourt 17 000 kilomètres, c'est qu'il croit en la force du dialogue, affirme son entourage. Il n'y a pas de scénario écrit à l'avance. » Les élus ne peuvent ou ne veulent pas venir à Paris ? Si tu ne viens pas à Lagardère, Macron ira à toi !

Le 15 mai, Emmanuel Macron avait défini sa doctrine dans une lettre adressée aux élus calédoniens. Retour à l'ordre et au dialogue, sinon il convoque le Congrès d'ici à la fin de juin pour adopter la loi sur le dégel du corps électoral.

Depuis, le Président est resté insensible aux demandes de pause venant de tous bords. Il insiste sur la nécessaire reprise du dialogue alors que les indépendantistes, les loyalistes et l'Etat ne se parlent plus. Lui-même multiplie les échanges informels avec les élus calédoniens. Mais reste muet sur ses intentions. Un « calédologue » (politiques et hauts fonctionnaires qui connaissent bien l'archipel) lui envoie un message ? Il répond : « Je me retrouve parfaitement dans ton analyse. » Cela ne mange pas de pain...

Il a demandé à Gabriel Attal de se saisir du dossier, mais la question reste concentrée entre ses mains, celles de Gérald Darmanin et de leurs conseillers. Le 17 mai, le Premier ministre réunit les comités de liaison parlementaire sur la Nouvelle-Calédonie. A plusieurs reprises, ses interlocuteurs l'entendent

●●● *Page 2*

Projet de loi sur la fin de vie : « L'équilibre a été rompu »

Agnès Firmin Le Bodo juge plusieurs nouvelles dispositions « inacceptables » *Page 3*

Assurance-chômage : mêler économies et retour à l'emploi

Le différé d'indemnisation est une piste jugée trop peu efficace pour inciter au retour à l'emploi *Page 4*

« Khamenei reconsidère sa succession »


SIPA PRESS

« Pour le Guide suprême iranien, faire élire un remplaçant à la tête de l'Etat s'avère compliqué dans les circonstances actuelles, compte tenu des divisions au sein du camp conservateur », estime Michel Makinsky, directeur d'une société de conseil sur l'Iran et le Moyen-Orient. *Page 8*



●●● *Suite de la page 1*

dire : « Cela relève du Président. » Le dialogue est officiellement rompu, mais en coulisses, certains loyalistes et indépendantistes se parlent. Depuis le mois de janvier, Sonia Backès, présidente de l'Assemblée de la province sud, et Daniel Goa, président de l'Union calédonienne (UC), principale composante du FLNKS, négocient un accord. Sonia Backès a l'oreille d'Emmanuel Macron. Son énergie est convaincante. Elle affirme qu'elle va parvenir à une signature. Pour le Président, le bénéfice serait clair : il pourrait dire que le dialogue a repris, et donc renoncer à son ultimatum, la réunion du Congrès fin juin. Sortir de la crise la tête haute.

Pourtant les imperfections du futur texte sont visibles. Il ne traite pas du nickel, au cœur de la vie économique néo-calédonienne. Ni de la citoyenneté, au cœur de la vie néo-calédonienne tout court. Il parle du corps électoral et des conditions de l'autodétermination, mais ces conditions sont plus dures que celles prévues par les accords de Nouméa de 1998. Et surtout, seule une partie de l'UC en est partie prenante. A tel point que, le 21 mai, le bureau politique de ce parti désavoue son président et refuse de valider un accord négocié en catimini. Sur place, la situation est très dégradée. A tel point que la Chambre de commerce et d'industrie demande que l'Etat administre l'archipel en direct. Cela s'est fait en 1988-1989.

Risques. Puisqu'il faut reprendre le dialogue, quel meilleur médiateur que le Président lui-même ? Il n'y a pas beaucoup de territoires où l'histoire est en train de s'écrire. Depuis quelques jours, Emmanuel Macron est titillé par l'envie de se rendre à Nouméa. Le précédant est célèbre : le 12 janvier 1985, Eloi

En se rendant à Nouméa, le Président prend des risques. A qui va-t-il parler ? Lors de son dernier voyage en date, certains indépendantistes ont boycotté sa visite

Machoro, indépendantiste, est tué par des gendarmes. Quatre jours plus tard, François Mitterrand est interviewé par Christine Ockrent. « Est-ce que vous iriez jusqu'à aller en Nouvelle-Calédonie ? », lui demande-t-elle. « Mais oui Madame, j'irai en Nouvelle-Calédonie. » « Peut-on savoir quand ? » « Demain. » « Demain jeudi ? » « Demain jeudi. » Le Président visitera une commune kanak.



SIPA PRESS

Emmanuel Macron, lors de sa dernière visite à Nouméa, le 26 juillet 2023.

En se rendant à Nouméa, le Président d'aujourd'hui prend des risques. A qui va-t-il parler ? En juillet 2023, lors de son dernier voyage en date, certains indépendantistes ont boycotté sa visite. Cette fois, les loyalistes réfutent l'analyse présidentielle d'une amélioration sur le front de l'ordre. Dans une conférence de presse, le 20 mai, ils ont insisté sur la nécessité d'appliquer la réforme du corps électoral sans délai. « Le congrès de Versailles ne doit être ni suspendu ni annulé, ceux qui le demandent donnent raison aux casseurs, aux pilleurs, aux émeutiers », affirme Nicolas Metzdorf, député Renaissance. Son tweet posté après l'annonce de la visite d'Emmanuel Macron est tout sauf chaleureux.

Chacun connaît l'histoire. Celle de l'Algérie revient vite en tête dès qu'il est question de Nouvelle-Calédonie. Les deux terres présentent au moins un point commun : « Elles ont été les deux seules colonies de peuplement de l'empire colonial français. L'Algérie a été décolonisée dans le drame. Peut-on l'éviter en Nouvelle-Calédonie ? », s'interroge un calédologue. Ce n'est pas cette histoire qu'Emmanuel Macron a envie d'écrire.

@clhaik 𝕏

Après les émeutes, la guerre de l'information

Dans le cadre de l'état d'urgence décrété en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a décidé le 15 mai d'interdire l'utilisation de TikTok dans l'archipel. Une décision contestée par deux associations et par trois citoyens résidant en Nouvelle-Calédonie devant le Conseil d'Etat, qui devait rendre sa décision mardi. Mais à la fin de l'audience, à la mi-journée, le juge des référés a donné 24 heures au gouvernement pour fournir des pièces complémentaires, repoussant ainsi la clôture de l'instruction.

Quelle qu'en soit l'issue, cela ne changera pas grand-chose. D'abord parce que de nombreux utilisateurs continuent à utiliser l'application chinoise via des VPN. Mais aussi parce que l'absence de TikTok n'a pas empêché la diffusion et le partage massif de fausses informations via d'autres réseaux sociaux. En Nouvelle-Calédonie, c'est Facebook qui est très utilisé, toutes classes sociales et ethnies confondues.

Un phénomène amplifié par le silence pesant des autorités, donnant à la population cette impression classique que des informations secrètes lui sont cachées. Le gouvernement local ne communique presque pas, et Louis Le Franc, haut-commissaire de la République (représentant de l'Etat sur le territoire), guère plus. La nature ayant horreur du vide, c'est « radio cocotier » qui prend le relais. Ce bouche-à-oreille ultrarapide bien connu des Calédoniens trouve dans les réseaux sociaux un relais parfait.

« Mitrailleuses ». Dans les discussions Messenger, sur les « feeds » comme dans les groupes Facebook du type « COUP DE GUEULE NC », sont partagées d'innombrables informations, pour la plupart invérifiables, mêlées d'opinions personnelles développées dans des vidéos tournées en selfie ou via de longs récits écrits.

Pendant le week-end, telle une traînée de poudre, a ainsi été diffusée une « information » affirmant que 200 Kanak s'étaient évadés et évaporés dans la nature. Côté loyaliste toujours, des habitants affirment que les indépendantistes sont armés de « fusils d'assaut et mitrailleuses ». Des fausses informations qui accentuent encore l'angoisse, comme dans le cas d'en face, où, ces dernières heures, a circulé une autre fake news : il n'y aurait pas eu six morts mais… 26 - des blessés seraient décédés à l'hôpital et n'auraient pas été comptabilisés. De même, des vidéos censées prouver que les indépendantistes arrêtés étaient victimes de violences policières ont été largement partagées. « Il devient très difficile de distinguer le vrai du faux », souffle une journaliste locale. Le travail de vérification est colossal.

Ces informations parallèles s'expliquent aussi par une forte défiance à l'égard des médias, surtout quand leur rédaction est basée à Paris. « Les gens se méfient des journalistes "métros" parce qu'ils sont souvent à côté de la plaque, estime cette professeure habitant à Dumbéa, une ville de l'agglomération nouméenne. Certaines mairies ont même demandé aux habitants de ne pas répondre aux interviews. »

Une défiance, il est vrai, largement nourrie par les hommes politiques eux-mêmes. En témoigne la virulence d'une attaque contre les « médias nationaux », notamment *Le Monde*, publiée le 18 mai sur Facebook par Christopher Gyges, membre « loyaliste » du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. « A défaut d'écrire la vérité, préservez-nous de vos mensonges », écrit notamment le ministre local, en colère contre la description par des journaux métropolitains des « milices » constituées par les habitants. Avant d'asséner : « A certains médias nationaux, préservez-nous de votre bien-pensance parisienne, nous avons autre chose à faire. »

Jon Elizalde
@Jon_Elizalde 𝕏

L'air du large
Frédéric Charillon

Complotisme ou naïveté : que choisir ?

Le rôle joué par la Russie dans le départ des troupes françaises d'Afrique. Celui joué par l'Azerbaïdjan dans les émeutes néo-calédoniennes. La mort du président iranien Raïssi dans son hélicoptère. Celle d'Evgueni Prigojine dans un accident d'avion en août 2023…

Les spéculations sont nombreuses lorsqu'un événement survient, qui peut changer les rapports de force mondiaux. Revient alors la vieille question : « à qui profite le crime ? ». Peut-on croire à l'accident, à l'acte isolé, encore moins à un enchaînement de situations malchanceuses, lorsque les conséquences sont immenses ? L'Antiquité et le Moyen Age y voyaient une volonté divine (ou diabolique). La période contemporaine préfère la théorie du complot, la quête des « réels » détenteurs du pouvoir, la découverte de réalités cachées (voir Luc Boltanski, *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, 2012). Une tendance aujourd'hui encouragée par la fiction en romans, films ou séries (depuis la série *X-Files* des années 1990 jusqu'au Raymond Reddington de la série *Blacklist*, caricatural mais mémorable en deux ex machina de ramifications criminelles et géopolitiques obscures).

« La théorie du complot extérieur est tentante, parfois crédible, mais elle est aussi bien utile. Elle permet de se défausser de ses responsabilités, de désigner des coupables même lorsqu'il n'y en a pas, de déclencher purges politiques ou reprises en main »

Faut-il croire aux déroulements naturels au risque de la naïveté, ou faut-il chercher quelque main étrangère à la manœuvre au risque de la paranoïa ? Certaines situations suscitent un doute légitime tant leurs développements font les affaires de puissances tierces. Mais brandir la théorie du complot est également bien commode. En réalité, toute situation internationale est une rencontre entre un contexte et des stratégies extérieures.

Situations de doute

Quels types d'événements génèrent le plus de doute sur les ressorts qui les ont provoqués ? D'abord les morts violentes : elles sont spectaculaires et leurs effets à la fois politiques et psychologiques sont grands. Lorsqu'il s'agit d'un assassinat (celui de Kennedy en 1963 en reste l'exemple ultime) on peine à croire en un tueur solitaire. Lorsqu'il s'agit d'un accident, les sourcils se lèvent. Principalement dans les régimes autoritaires : ceux-ci ont davantage de leviers pour étouffer les soupçons et moins de risque électoral ou sociétal en cas de flagrant délit. Ainsi les morts qui émaillent les mandats de Vladimir Poutine orientent-elles les regards vers le Kremlin, depuis les attentats de 1999 attribués aux Tchétchènes jusqu'aux meurtres de journalistes (Anna Politkovskaïa) ou opposants (Boris Nemtsov). Cependant certains régimes ne cachent pas leurs méfaits, car il s'agit précisément de stratégies d'intimidation. Trotsky tué à Mexico, opposants chinois ou iraniens disparus : les messages envoyés sont clairs.

Les actes de sabotages matériels interrogent aussi. Câbles sous-marins, gazoducs, oléoducs rompent rarement seuls. Plus graves, les attentats revendiqués par des groupes nouveaux laissent planer un soupçon sur d'éventuels commanditaires : la France a connu cela à plusieurs reprises.

Enfin, la déstabilisation d'une société, une émeute, l'émergence d'un groupe sécessionniste, le rejet d'une présence étrangère donnée, peinent à convaincre de leur spontanéité lorsqu'elles progressent rapidement.

Usages de la théorie du complot

La théorie du complot extérieur est tentante, parfois crédible, mais elle est aussi bien utile. Elle permet de se défausser de ses responsabilités, de désigner des coupables même lorsqu'il n'y en a pas, de déclencher purges politiques ou reprises en main. En démocratie, accuser à tort peut coûter cher : en 2004, le Premier ministre espagnol José Maria Aznar a perdu des élections générales qui lui semblaient acquises, après avoir accusé les séparatistes basques de l'ETA d'être responsables des attentats du 11 mars à Madrid, finalement revendiqués par Al-Qaida. En régime autoritaire, l'affaire est plus facile : on a vu comment Vladimir Poutine pointait l'Ukraine et l'Occident après les attentats du Crocus City Hall en mars dernier, pourtant revendiqués par l'Etat islamique. Après la tentative de coup d'Etat de juillet 2016 en Turquie, le président Recep Tayyip Erdogan a accusé les partisans du religieux expatrié aux Etats-Unis Fethullah Gülen, et purgé l'administration, les universités et les médias (ce qui ne signifie pas qu'il n'était pas sincèrement convaincu par cette hypothèse).

Désigner un ennemi extérieur peut aussi être le signe d'un authentique déni de réalité. Un autocrate ne peut croire à son propre rejet par le peuple : les protestations sont forcément ourdies depuis l'extérieur. La Russie ne peut croire que l'Ukraine se détourne d'elle : c'est un complot américain.

Cette rhétorique conspirationniste n'est pas automatique. La mort du président iranien fera-t-elle l'objet d'accusations contre des forces étrangères ? Pas nécessairement : lorsque le fils et successeur désigné du président syrien Hafel al-Assad, Basel al-Assad, s'est tué en voiture en 1994, le régime n'a accusé personne.

La rencontre d'un contexte et d'une stratégie

Il est rare qu'un acteur extérieur, même un Etat riche et puissant, soit à même de bâtir entièrement dans un pays étranger une situation politique lui permettant d'accomplir ses desseins sans accroc. Il est fréquent, en revanche, qu'un acteur doué de savoir-faire sache se saisir des fragilités internes d'une autre société, et mette habilement de l'huile sur le feu. Cette rencontre entre des failles internes et une capacité extérieure de déstabilisation est en soi suffisamment dangereuse pour qu'on ait besoin d'y ajouter des fantasmes complotistes.

« Il est rare qu'un acteur extérieur soit à même de bâtir entièrement dans un pays étranger une situation politique lui permettant d'accomplir ses desseins sans accroc »

Les soulèvements arabes de 2011 provenaient de dysfonctionnements graves dans des sociétés bloquées. La chaîne qatarie Al Jazeera n'a pas construit ce terreau. Mais elle a peut-être augmenté son agitation. Comme la chaîne AJ + exacerbe des malaises sociaux réels et anciens chez la jeunesse française issue de l'immigration. Moscou et le groupe Wagner n'ont pas inventé les limites d'une approche française de l'Afrique, probablement trop sécuritaire et rejetée par les nouvelles générations du continent. Mais ils ont su transformer les colères microsociales en basculements macropolitiques. Moscou n'est pas à l'origine de la montée des partis extrêmes en Europe. Ni Bakou, à la source du problème néocalédonien. Mais les tensions issues des gouvernances occidentales, leurs vulnérabilités, leur liberté d'expression sont exploitées à leurs dépens.

Mettre tous nos déboires sur le compte de stratégies extérieures est trop simple. Mais sous-estimer ces dernières serait une faute.

@charillon 𝕏

DR

Agnès Firmin Le Bodo, la présidente Horizons de la commission spéciale de l'Assemblée nationale, juge plusieurs nouvelles dispositions « inacceptables »

Projet de loi sur la fin de vie: « L'équilibre d'origine du texte a été rompu »

Couacs

Après son passage en commission spéciale de l'Assemblée nationale, achevé ce 17 mai, **le projet de loi sur la fin de vie va être débattu en séance publique à partir du 27 mai**.

Interview Marie-Amélie Lombard-Latune

MINISTRE DÉLÉGUÉE à la Santé dans le gouvernement Borne, Agnès Firmin Le Bodo a élaboré le projet de loi sur la fin de vie. Redevenue députée (Horizons) en février 2024, cette pharmacienne de profession se dit « surprise » par l'attitude du rapporteur général, le député (MoDem) Olivier Falorni.

« Ce n'est pas l'équilibre souhaité de la loi », avez-vous dit à l'issue de la commission spéciale. Avez-vous été débordée par les partisans d'une version plus radicale de « l'aide à mourir »?

L'équilibre d'origine, celui du respect de la volonté des patients et de la place donnée aux professionnels de santé, a été rompu.

Comment la confiance peut-elle être maintenue quand, dès les premières discussions, des verrous, jugés indispensables par l'exécutif, sautent?

C'est le principe même de la phase législative que d'amender un texte. Mais deux critères majeurs d'éligibilité à l'aide à mourir ont effectivement évolué: celui sur le pronostic vital engagé à court ou moyen terme et celui sur la capacité du patient d'exprimer sa volonté jusqu'au bout du processus. Je participerai au rétablissement des cinq critères d'origine, des verrous qui sont pour moi primordiaux. Beaucoup de mes collègues de la majorité, qui avaient l'intention de voter le texte initial, ne sont plus d'accord avec cette version. Si elle ne bouge pas, ils ne la voteront pas.

A ce stade, l'avenir du texte peut-il être compromis?

Il est trop tôt pour le dire. Chacun peut encore évoluer, rien n'est figé. Mais ce qui est certain, c'est que des députés qui étaient favorables au projet de loi, qui avaient été rassurés par notre présentation du texte, s'interrogent désormais. Ils se disaient: « Je ne vois pas comment je pourrais voter contre ». Ce n'est clairement plus le cas aujourd'hui.

Est-ce votre cas?

Si le texte ne revient pas à sa version équilibrée, je m'interrogerai certainement.

Quel a été le moment de bascule pendant les travaux de la commission spéciale?

Lors de la discussion de l'amendement sur le pronostic vital, les deux rapporteurs se sont déclarés favorables à une nouvelle définition. Celle du gouvernement – un pronostic vital « engagé à court ou moyen terme » – a été remplacée par celle qui ouvre l'aide à mourir au patient dans « une phase avancée ou terminale » de sa maladie. Cette prise de position des deux rapporteurs, contre l'avis du gouvernement, a mis le doute à plusieurs de mes collègues. Cela a perturbé et a emporté le vote de quelques-uns.

Vous êtes-vous sentie trahie par cette attitude d'Olivier Falorni (MoDem, rapporteur général) et de Laurence Maillart-Méhaignerie (Renaissance, rapporteure thématique)?

J'ai été surprise. Chacun se détermine en son âme et conscience. Mais il est vrai que les déclarations préalables de ces deux rapporteurs, qui se disaient satisfaits par la modération du texte, ne laissaient pas augurer une telle évolution. Je connais la volonté du gouvernement de garder l'équilibre du projet de loi. Il faut que ce texte soit voté. Je prendrai mes responsabilités. Le travail en commission avec 70 députés n'est pas celui dans l'Hémicycle.



SIPA PRESS

« Des députés qui étaient favorables au projet de loi et rassurés par notre présentation du texte s'interrogent désormais », regrette **Agnès Firmin Le Bodo**.

Des voix ont manqué?

Il y a peut-être eu un déséquilibre des forces en présence à l'intérieur des groupes. Les députés favorables aux amendements plus « radicaux » étaient davantage présents au moment du vote. Ce qui ne nous a pas empêchés d'avoir de très beaux débats. L'important, c'est le texte qui arrivera au Sénat après sa première lecture à l'Assemblée. Nous serons très vigilants à ce que l'équilibre soit rétabli.

Dans les verrous qui ont sauté, qu'est-ce qui vous paraît le plus problématique? La fin du « court et moyen terme » pour l'engagement du pronostic vital?

Ceux qui ont défendu le changement d'écriture pour une « phase avancée ou terminale » de la maladie voulaient clairement élargir l'accès de l'aide à mourir. Une analyse juridique des termes est faite en ce moment mais, a priori, la « phase avancée ou terminale » est déjà définie par la Haute autorité de santé comme un pronostic vital à quinze jours, ce qui, finalement, serait plus restrictif. Le fait de donner au patient le choix de s'auto-administrer le produit létal ou de faire appel à un tiers (ce qui est l'exception dans le texte d'origine) me pose aussi problème. Cela rompt un équilibre trouvé avec les professionnels de santé. Une partie du corps médical refusera d'aller au bout de l'accompagnement. Cette nouvelle rédaction suscitera de fortes oppositions.

Qu'en est-il de la possibilité d'inscrire sa volonté d'avoir recours à l'aide à mourir dans ses directives anticipées? Donc des années à l'avance…

Ceux qui portent cet amendement (soit dit en passant écrit au mauvais article) veulent clairement que des patients atteints de maladies neurodégénératives, type Alzheimer, soient éligibles. Cela fait sauter l'idée que la personne exprime sa volonté libre et éclairée jusqu'au bout. Ce n'est pas acceptable.

Le texte actuel est-il, comme le soutient la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs, « le plus permissif au monde »?

C'est une position caricaturale sur le sujet. Notre modèle français repose sur les soins palliatifs et la possibilité d'accompagner le patient jusqu'au bout dans sa demande d'aide à mourir. C'est une ligne de crête.

Avez-vous des échanges avec le président de la République depuis vendredi?

Oui, j'ai eu des échanges avec l'Elysée, dont un court message au Président comme je le fais à chaque fois sur ce sujet. Il m'a remerciée.

@malombard𝕏

La décision du bureau du groupe Renaissance à l'Assemblée est vue par certains comme une réponse insuffisante aux accusations de viol

Damien Abad et le « devoir de discrétion »

Malaise

Le député de l'Ain, apparenté Renaissance, a été mis en examen, jeudi 16 mai, pour tentative de viol, pour des faits susceptibles d'avoir été commis en 2010. Il a également été placé sous le statut de témoin assisté concernant les accusations de deux autres femmes. Le 30 juin dernier, l'ex-membre de LR continuait de son côté de contester les faits.

Dinah Cohen

NI MISE EN RETRAIT, ni exclusion. Convoqué devant les membres du bureau du groupe Renaissance, l'élu apparenté Damien Abad a soumis à ses collègues un « devoir de discrétion ». Tout juste mis en cause pour tentative de viol, le député de l'Ain a proposé de ne pas s'exprimer au nom de Renaissance dans les médias et à l'Assemblée nationale et de ne pas prendre de nouvelles responsabilités, tout en se maintenant au sein du groupe. L'hypothèse a été acceptée par les parlementaires présents, préférant « attendre la décision de justice » avant d'aller plus loin.

Ce choix s'inscrit dans la lignée du message envoyé dans les boucles par Sylvain Maillard jeudi, annonçant que l'ex-LR, venu rejoindre la majorité il y a deux ans, serait convoqué par le bureau. Un texte sobre transmis avec ce simple commentaire du président des députés de la majorité: « La présomption d'innocence s'applique à lui comme à tout citoyen français. »

La décision ne fait pas pour autant l'unanimité. D'abord parce qu'elle semble avant tout symbolique – Damien Abad participait à la réunion de groupe dans la foulée du bureau, mardi matin, et continuera de siéger dans l'Hémicycle. Ensuite car elle est jugée insuffisante, alors qu'il s'agit de la première fois que Renaissance doit gérer une telle accusation pour un de ses députés.

« Crédibilité ». « C'est mieux que rien, mais ça ne me paraît pas à la hauteur de l'enjeu qui consiste à prendre en compte la parole des femmes victimes de violences sexuelles. Si Abad avait pensé au collectif, il aurait dû de lui-même comprendre que sa mise en retrait était nécessaire », commente une macroniste, engagée sur ces questions. La même s'inquiète de voir la « crédibilité » de sa formation politique entachée, à trois semaines des élections européennes.

Malgré ces divergences exprimées par certains à huis clos, le silence règne au sein du camp présidentiel. Les détracteurs de Damien Abad s'expriment sous le sceau de l'anonymat et demeurent frileux à l'idée de prendre position publiquement. « De toute façon, ce n'est déjà pas quelqu'un qui siège, il est assez discret, il n'occupe pas un espace médiatique et politique important dans le groupe », préfère même relativiser une élue, alors que le député, éphémère ministre des Solidarités accusé de viol au lendemain de sa nomination, dispose d'une place marginale chez les députés Renaissance.

« C'est la preuve d'un manque de maturité et de responsabilité de la majorité sur ces questions », déplore de son côté l'écologiste Marie-Charlotte Garin, membre de la délégation aux droits des femmes. « Ils auraient au moins pu acter d'une suspension à titre conservatoire, le temps de l'enquête. Quelle perte politique ça aurait représenté? », interroge l'élue.

En plus de sa mise en examen, Damien Abad a également été placé sous le statut de témoin assisté concernant deux autres plaignantes, l'accusant de viol en 2010 et 2011.

@DinahCohen𝕏

Tribune libre

Stéphane Duroule

Réparation durable en auto: mobilisons-nous

ENJEU ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTAL, le sujet de l'empreinte carbone des entreprises prend de plus en plus d'ampleur, à l'aune du changement climatique et de ses effets dévastateurs. Les performances extra-financières des sociétés sont observées avec une précision qui va s'étoffer encore en 2025, dans le cadre de la Corporate Sustainability Reporting Directive. Suivant ce texte réglementaire, les assureurs devront communiquer les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre et liées aux réparations prises en charge en matière d'habitation et d'automobile. Selon Darva, elles représenteraient environ 20% de leurs sources d'émissions indirectes; une réparation auto moyenne émettrait 375 kg de CO_2.

Comme pour chaque évolution réglementaire, derrière la contrainte se cache une opportunité d'action, non seulement pour les assureurs, mais pour tous les acteurs de l'écosystème. Car, chaque année 6,3 millions de véhicules sont sinistrés en France. Au-delà du coût très important que représentent les réparations, une meilleure prise en compte de leur impact carbone permettrait des économies d'énergie et de matières premières considérables.

Compétences. Or, il est urgent de remédier aux mauvaises pratiques qui se sont installées, comme pour les jantes par exemple. Ces pièces sont trop souvent remplacées, avec un impact carbone non négligeable en raison de la grande quantité d'énergie que nécessite la production d'aluminium, alors qu'elles pourraient être réparées. Plus encore, l'extraction de la bauxite, matériau qui entre dans sa composition, cause d'importants dommages environnementaux.

Pour promouvoir la réparation au lieu du remplacement, il faut être conscient des compétences de plus en plus pointues nécessaires aux réparateurs. Cesvi France, centre de formation et de recherche technique appliqué au domaine de l'assurance automobile, procède ainsi à de nombreux tests sur les nouveaux véhicules. Le centre s'intéresse notamment aux batteries, qui représentent un fort enjeu en raison de l'électrification croissante des véhicules.

Moment propice. Mais qu'en est-il des éléments qui ne pourront être réparés ou à des coûts fortement majorés en raison, notamment, du giga casting, une pratique qui consiste à fabriquer les pièces automobiles d'un seul bloc pour limiter les coûts de production? Ces tendances sont incompréhensibles face à l'urgence climatique.

Heureusement, le sujet est de plus en plus abordé dans les médias. Voyons là le signe qu'il faut accélérer sur la question de la réparation durable dans sa globalité. Car le moment semble propice. Les recycleurs, sous l'effet des réglementations successives, se concentrent et industrialisent leurs process. Confrontés à des problématiques d'emploi, les réparateurs intègrent de plus en plus la RSE au sein de leur activité. Quant aux assurés, ils ont déjà adopté l'économie circulaire et les économies d'énergie dans de nombreux domaines de leur quotidien.

Le mouvement de la réparation durable automobile est en train de naître et nous souhaitons plus que jamais accompagner cette dynamique en construction.

Stéphane Duroule est directeur général Assurances France du groupe Covéa.

Le différé d'indemnisation exploré par le ministère du Travail a du plomb dans l'aile. La piste est jugée trop peu efficace

Assurance-chômage : concilier économies et retour à l'emploi

En même temps

Avant d'annoncer les mesures de sa nouvelle réforme de l'assurance-chômage, **la ministre du Travail recevra ce mercredi la CFDT, Force ouvrière, CFE-CGC, le Medef et l'U2P.**

Sarah Spitz et Marc Vignaud

Au gouvernement, on ne veut surtout pas laisser penser que la nouvelle réforme de l'assurance-chômage aurait une visée purement budgétaire. « C'est pour aller chercher le plein-emploi ! », martèle une ministre. Il n'empêche, économies substantielles et amélioration du retour à l'emploi ne sont pas forcément incompatibles. Au contraire.

Selon une source gouvernementale, une diminution de la durée d'indemnisation du chômage devrait être actée, soit par un durcissement des conditions requises pour ouvrir droit à des indemnités, soit par la diminution de la durée maximale d'indemnisation. Deux leviers annoncés par Gabriel Attal le 27 mars. « D'une manière ou d'une autre, on jouera sur la durée, car c'est la solution la plus efficace pour augmenter l'emploi », explique une source bien informée au sein de l'exécutif.

Et de renvoyer à l'évaluation de la réforme de 2019. Le gouvernement avait alors imposé aux chômeurs de travailler six mois au lieu de quatre, sur une période plus courte (24 mois contre 28) pour être indemnisés. Selon cette évaluation de la Dares, le service statistique du ministère du Travail, cela a entraîné « un effet positif et significatif sur la probabilité de se retrouver en emploi » puisque « la réforme a augmenté d'environ 3 points de pourcentage la probabilité d'accéder à l'emploi dans les deux mois ». Les moins de 25 ans et les femmes sont davantage concernés que les autres par une reprise d'emploi.

Dévoilée par *Le Monde* en fin de semaine dernière, une étude de l'Unédic commandée par les organisations syndicales et patronales permet justement de se faire une idée des économies qui découleraient de l'activation des différents leviers pour réduire la durée moyenne d'indemnisation par rapport à la situation actuelle. Une augmentation de six à sept mois de la durée de travail requise pour ouvrir les droits permettrait de dégager 400 millions d'euros pour le régime d'assurance-chômage. Aller jusqu'à douze mois générerait 2,3 milliards d'euros, sans même tenir compte du changement de comportement des chômeurs.

> *Une augmentation de six à sept mois de la durée de travail requise pour ouvrir les droits permettrait de dégager 400 millions d'euros. Aller jusqu'à douze mois générerait 2,3 milliards d'euros*

Curseurs. Réduire parallèlement la durée de référence sur laquelle est apprécié le nombre de mois travaillés dégagerait encore bien plus d'économies. Cette période est aujourd'hui de 24 mois (et de 36 mois pour les seniors). La diminuer de six mois pour passer à dix-huit mois, en plus du passage du nombre de mois travaillés de six à douze, permettrait de dégager... jusqu'à 7,5 milliards ! Selon l'Unédic, ce levier impacterait en priorité les allocataires de moins de 25 ans ainsi que ceux qui ont une indemnité journalière faible. Cela correspond à des allocataires en fin de CDD ou fin de mission d'intérim. Mais l'exécutif n'entend pas pousser les aussi loin. « Ce ne sera pas ça », se défend-on déjà devant un tel scénario.

L'autre grand levier évoqué par Gabriel Attal sur TF1 consiste à diminuer la durée d'indemnisation maximale autorisée. Cette solution toucherait davantage les plus de 25 ans, des allocataires avec une indemnisation plus élevée, et davantage les départs après rupture conventionnelle que les fins de CDD. Plafonner la durée maximale d'indemnisation à douze mois, contre dix-huit actuellement, générerait environ 6 milliards d'économies, avec une montée en charge « sur un peu plus de trois ans ». Là encore, cette réduction à douze mois est jugée « trop raide » au sein de l'exécutif.

Impact. Finalement, le gouvernement pourrait mixer ces deux grandes familles de paramètres pour boucler sa réforme, en plus du décalage de deux ans de l'entrée dans la filière senior pour tirer les conséquences du recul de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. En revanche, une piste alternative à celles exposées par Gabriel Attal a du plomb dans l'aile. Lancée par la ministre du Travail, Catherine Vautrin, elle consistait à imposer un délai avant qu'un salarié ne puisse toucher son indemnisation chômage après un licenciement économique ou une rupture conventionnelle, comme c'est déjà le cas pour ceux qui touchent des indemnités supra-légales. Une piste jugée pas assez efficace pour accélérer le retour à l'emploi.

« On voit bien que c'est pour l'argent, pas pour améliorer la situation des chômeurs », dénonce Jean-François Foucard de la CFE-CGC. « Quelles que soient les options retenues, un grand nombre de demandeurs d'emploi va être impacté », renchérit Michel Beaugas de FO. La réforme doit entrer en vigueur par décret à partir de juillet. FO et la CGT envisagent déjà de l'attaquer devant le Conseil d'Etat. « C'est toujours le cas, c'est normal », relativise-t-on au sein du gouvernement, qui devrait lui-même saisir le Conseil d'Etat d'ici fin mai.

@sarah_spritz𝕏 @mvignaud𝕏

Associant mécaniques thermique et électrique, cette technologie est censée s'effacer d'ici à 2035 en Europe

L'étonnant retour en grâce des voitures hybrides

Transition

La mobilité urbaine sera l'un des thèmes au cœur de la 8e édition du salon international VivaTech, qui se déroule du 22 au 25 mai porte de Versailles, à Paris. **L'américain Tesla et le chinois BYD, notamment, viendront présenter leurs modèles de véhicules propres.**

Irène Inchauspé et Muriel Motte



SIPA PRESS

Les **hybrides** atteignaient 29% de parts de marché en Europe au mois de mars, contre 24,4% il y a un an.

Patron emblématique du géant automobile japonais Toyota qu'avait fondé son père, Shoichiro Toyoda est mort l'an dernier. Il avait développé l'implantation industrielle mondiale du groupe et posé les bases de son grand succès dans les véhicules hybrides. Il n'a pas pu lire le tweet de repentir, posté le 26 février dernier, par l'analyste vedette de Morgan Stanley. « Je dois des excuses à Toyota. De 2019 à 2021, nous prévoyions la disparition des hybrides en raison des changements de réglementation, de l'adoption des véhicules électriques et des goûts des consommateurs. Nous avions tort. Les hybrides s'avèrent être une transition viable. »

De fait, alors que les ventes de véhicules électriques subissent un véritable trou d'air, en Europe mais pas seulement, les modèles hybrides décollent. En mars dernier, sur un marché automobile globalement déprimé dans l'UE (-5,2%), les ventes de voitures électriques à batterie ont chuté de plus de 11% sur an, alors que les immatriculations de véhicules hybrides-électriques grimpaient de 12,6%, selon les données de l'association des constructeurs, l'ACEA. Considérés comme un compromis entre le tout carburant et le tout électrique, les hybrides atteignent 29% de parts de marché en mars, contre 24,4% il y a un an. Pour ce qui concerne le seul marché français, elles restent la deuxième motorisation préférée des acheteurs de voitures, derrière l'essence et devant l'électrique.

Est-ce l'heure de la revanche de l'hybride sur ceux qui misaient sur le tout électrique ? « Pour celles-ci, l'enthousiasme a disparu, on est revenu à la réalité. Ceux qui avaient les moyens de les acheter et les bonnes conditions pour les faire rouler, l'ont fait plus vite que nous l'imaginions. Il faut maintenant convaincre les réticents, c'est plus compliqué et cela arrive aussi plus tôt que prévu, explique Jamel Taganza, vice-président de la société Inovev. De leur côté, les constructeurs subissent la réalité de la demande et ils n'ont pas encore sorti de modèles 100% électriques abordables. Mais ils doivent réduire leurs émissions de CO_2 d'ici à 2030. Donc, ils misent sur la technologie hybride », poursuit-il. Celle-ci leur permet notamment de compenser la fin des voitures diesel.

« L'hybride c'est du transitoire qui peut durer, surtout si les modèles électriques ne tombent pas en dessous de 20 000 euros. Aujourd'hui un véhicule hybride coûte moins cher qu'un 100% électrique », confirme un autre expert du secteur. Le chinois BYD promet justement de développer pour l'Europe une voiture à ce prix. C'est aussi entre 20 000 et 25 000 euros que sont (ou seront) commercialisés la Renault 5 E-Tech Electric, la Twingo électrique, la Citroën ë-C3, la Dacia Spring...

« Savoir-faire ». Le sujet des infrastructures de recharge est l'autre obstacle qui retarde la diffusion du 100% électrique. Selon la commission de Bruxelles, il faudrait pratiquement tripler le rythme d'installation des bornes sur le Vieux Continent d'ici à 2030, en passant d'environ 3 000 par semaine l'an dernier, à quelque 8 000 nouvelles bornes hebdomadaires.

« Beaucoup dépendra aussi de la législation européenne, qui prévoit d'interdire dès 2035 la vente de véhicules thermiques et hybrides », rappelle Jamel Taganza. Une échéance compliquée à respecter, estiment les spécialistes du secteur. Sans même parler des évolutions politiques : les groupes populistes et certains partis de droite veulent en finir avec l'avènement du tout électrique. S'ils obtenaient la majorité au Parlement européen, cela pourrait être l'une des premières décisions hautement symboliques décidée à Strasbourg.

La transition écologique via l'hybride a donc toutes ses chances. « Beaucoup de constructeurs ont un grand savoir-faire sur ce segment : dans le « full hybrid » (qui se recharge en roulant, NDLR), certains véhicules affichent une consommation de 7 litres au 100 ! Ces modèles sont de grande qualité et peuvent durer vingt ans, poursuit notre expert. Dans ce contexte, le risque est que le parc automobile vieillisse et que le passage au 100% électrique se fasse plus tardivement que prévu, même si l'Europe maintient coûte que coûte la date de 2035 pour imposer les ventes de ce type de véhicules. »

Sans surprise, Akio Toyoda, petit-fils du fondateur de Toyota, et aujourd'hui président du constructeur, ne croit pas à la domination de ces modèles « propres ». Misant toujours sur les hybrides rechargeables et celles fonctionnant avec une pile à combustible à hydrogène, il estime que le 100% électrique devrait ne capter « que 30% du marché automobile dans le futur ». Bon sang ne saurait mentir...

@iinchauspe𝕏 @murielmotte𝕏

L'entrepôt logistique Green Dock doit s'installer sur une friche industrielle du port fluvial de Gennevilliers, à 5 km de Paris

Ce projet décarboné ciblé par les Soulèvements de la Terre

Anti-tout

Le collectif des Soulèvements de la Terre, appuyé par LFI et EELV, **appelle à manifester les 24, 25 et 26 mai contre le projet Green Dock.** Cet entrepôt logistique, dont l'ouverture est prévue en 2027, devrait s'installer à Gennevilliers. Malgré des atouts environnementaux évidents, il ne trouve aucune grâce aux yeux des activistes décroissants.

Emmanuelle Ducros

Six hectares de friches industrielles entre cimenteries et dépôts d'hydrocarbures, à Gennevilliers. En 2020, Haropa, l'établissement public chargé des ports de l'axe Seine, qui les détient, avait lancé un appel à projet pour les réhabiliter. « Nous voulions conserver la vocation logistique du site en faisant une plateforme de report modal via le fleuve, détaille Antoine Berbain, directeur général délégué d'Haropa Port Paris. Elle devait aussi intégrer les nouvelles contraintes de la zone à faible émission. Il fallait aussi densifier la zone, pour éviter plus d'artificialisation. » Un exemple préfigurant la loi zéro artificialisation nette (ZAN).

Le groupe australien Goodman l'a emporté, avec son projet Green Dock. « Un entrepôt vertical de 35 000 m², répartis sur quatre étages, énergétiquement autonome, pose Philippe Arfi, le directeur général de Goodman France. Un projet dense, qui va permettre de désartificialiser un hectare sur les six du site. Notre objectif n'est pas de développer le trafic logistique via Gennevilliers, mais de le décarboner en reroutant une partie par la Seine. En 2030, tous les flux routiers restant au sortir de l'entrepôt seront électrifiés. »

« Empire ». Le contrat indique que Green Dock doit faire passer au minimum 15% des flux desservant Paris par la Seine, mais l'établissement public a intégré des clauses incitatives pour aller au-delà. Goodman vise 40% de report modal en 2030. Parmi les clients déjà listés, le spécialiste de la logistique froide Stef, Schenker, le logisticien de la Deutsche Bahn et CMA-CGM.

Las. Le projet Green Dock est dans le collimateur des Soulèvements de la Terre, qui appellent à manifester contre « l'empire logistique », les 24, 25 et 26 mai. Un appel soutenu par la CGT, Sud Rail, Attac, Extinction Rebellion, LFI et EELV. Ils mettent en avant (entre autres) la « pollution de l'air » induite par les camions. Ils s'insurgent du fait que « la Seine-Saint-Denis devienne la poubelle de Paris » – ce qui est étrange, le site étant situé dans les Hauts-de-Seine. Ils appellent aussi à l'aide pour les « cormorans qui hivernent dans la zone Natura 200 de l'Ile-Saint-Denis ». La réelle raison de la lutte est, comme contre les bassines, comme contre le Lyon-Turin, comme contre l'A69, décroissante : il faut empêcher les flux logistiques, ces métastases du capitalisme honni.

Riverains. Haropa Port ne se laisse pas impressionner. « C'est un bon projet concerté, qui améliore considérablement la situation », défend Antoine Burbain. Green Dock a fait l'objet de sept réunions publiques avant même le dépôt des permis de construire et des dossiers environnementaux ICPE, ce qui n'est pas obligatoire. Il a évolué en fonction des craintes des riverains. Il sera moins haut que prévu pour ne pas boucher la vue. Le petit bras de la Seine, qui doit accueillir une base de loisirs, ne sera pas utilisé.

Green Dock a reçu le soutien unanime des élus locaux, dont ceux de l'Etablissement public territorial des Boucles nord de Seine. Il a aussi un ardent défenseur en la personne du maire communiste de Gennevilliers, Patrice Leclerc, qui répond aux opposants, en mettant en avant leurs arguments favoris : « Si la commune de Gennevilliers ne s'oppose pas au projet, c'est pour une raison écologique. Il répond à un impératif : ne pas repousser plus loin en grande couronne les infrastructures logistiques dont les Franciliens ont besoin. Faute d'espace en petite couronne, les entrepôts sont construits en zone rurale ou agricole. »

@emma_ducros𝕏

Paris est très attaché à l'indépendance et au travail de la Cour pénale internationale (CPI) mais a des réserves, en privé, sur la manière de procéder du procureur de l'institution

Mandat d'arrêt contre Netanyahu : pourquoi la France soutient la CPI

Bras de Thémis

Les demandes de mandats d'arrêt lancées par le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre de dirigeants israéliens, dont Benjamin Netanyahu, et du Hamas, ont conduit la France à apporter son « soutien » à la juridiction internationale. **« Ces demandes simultanées de mandats d'arrêt ne doivent pas créer d'équivalence entre le Hamas et Israël », a néanmoins tenu à préciser Stéphane Séjourné**, le ministre des Affaires étrangères, mardi, en réponse à une question au gouvernement de la députée insoumise Nathalie Oziol.

Pascal Airault

Sur Gaza, la France vote davantage avec le Sud Global qu'avec l'Occident collectif. Le soutien affiché par Paris à la Cour pénale internationale (CPI) vient de la placer dans le premier camp quand l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Tchéquie et l'Italie ont critiqué la décision du procureur Karim Khan de poursuivre les dirigeants israéliens, les Etats-Unis la jugeant même comme « scandaleuse ».

Paris a attendu les déclarations des chancelleries allemande et américaine pour se prononcer. Son soutien apparaît donc comme une tentative de « démarcation ». Une étude minutieuse du comportement des pays membres de l'Onu apporte plus de nuance. La France a bel et bien voté les résolutions en faveur d'une pause humanitaire ou d'un cessez-le-feu au Conseil de sécurité, dont celles présentées par le Brésil, la Jordanie, ou encore plus récemment par les Emirats arabes unis pour accorder de nouveaux droits à l'Etat « observateur » de Palestine au sein des Nations unies.

Mais la France n'est pas la seule dans le camp occidental. L'Irlande, l'Espagne et la Belgique, ou encore le représentant de la diplomatie européenne, Josep Borell, sont souvent alignés, voire plus offensifs, que la diplomatie française sur le soutien affiché à la Palestine.

Casse-tête. Prêt à défendre l'indépendance de la CPI, Paris a aussi pris le soin de laisser une porte de sortie à son allié israélien. Tout en alertant sur le besoin du strict respect du droit humanitaire (concernant la conduite de la guerre), le Quai d'Orsay suggère à l'Etat hébreu de juger les crimes de ses soldats, ce qui semble très hypothétique compte tenu du sentiment de l'opinion publique. Stéphane Séjourné doit recevoir, mardi, son homologue israélien, Israël Katz. La CPI sera au menu des discussions. L'émission d'un mandat d'arrêt, dans la pratique, compliquerait une visite de Netanyahu en France, Paris étant théoriquement contraint de l'arrêter et de le remettre à la CPI. Un vrai casse-tête.

Dans les calculs du ministère des Affaires étrangères, la recherche d'équilibre est permanente, compte tenu de la sensibilité du sujet et des émotions arabe et israélienne, qui ont une résonance particulière en France. La publication du premier communiqué de soutien à la CPI du Quai d'Orsay a fait l'objet d'âpres discussions entre le ministère des Affaires étrangères et l'Elysée, dernier responsable des arbitrages, durant tout le week-end. Il a donné lieu à un ajustement, dès mardi, lors de la traditionnelle séance de question du gouvernement.

« Ces demandes simultanées (NDLR : de mandat d'arrêt) ne doivent pas créer d'équivalence entre le Hamas et Israël, a expliqué le ministre, Stéphane Séjourné. D'un côté, vous avez un groupe terroriste qui s'est félicité des attaques du 7 octobre. Et de l'autre côté, vous avez un état démocratique qui doit respecter le droit international ».



SIPA PRESS

Le ministre des Affaires étrangères, **Stéphane Séjourné**, doit recevoir, mardi, son homologue israélien, Israël Katz.

En privé, on estime que la concomitance de la diffusion de la demande des mandats d'arrêt, à la fois pour les dirigeants du Hamas et de ceux de l'Etat hébreu, n'est pas une bonne chose. « La diplomatie française fait du suivisme et ne présente pas une position originale, comme la Tchéquie, l'Italie et l'Allemagne, déplore M[e] Altit, avocat plaidant auprès de la juridiction internationale de La Haye. Il est regrettable qu'elle se soit élevée tardivement contre l'amalgame qui découle de la demande du procureur contre des terroristes qui ont commis des actes innommables et l'armée d'un Etat démocratique qui, attaquée, a dû défendre sa population. »

Démarche précipitée ? Pour autant, l'avocat considère que le bureau du procureur est parfaitement en droit d'instruire ce dossier car il a la compétence pour enquêter sur ce qui se passe à Gaza. « Sa demande de délivrance de mandats d'arrêt à l'encontre des dirigeants d'Israël me semble être une démarche précipitée, tient à préciser Emmanuel Altit. Ses équipes n'ont pas encore mené de véritable investigation sur le terrain, à ce stade. Le procureur se repose donc sur des éléments venant d'autres intervenants comme l'ONU et les ONG, ce qui paraît insuffisant. Cela donne également à penser qu'il s'agit de porter atteinte à la réputation de ces personnalités et à limiter la portée de leurs actions, ce qui n'est pas de son ressort. »

Paris se targue d'avoir résisté aux pressions des Etats-Unis et du Royaume-Uni qui lui suggéraient d'adopter une position plus favorable à Israël. Et d'avoir la même ligne qu'en Ukraine sur ce dossier, celle du respect du droit international. Troisième contributeur du budget de la CPI, la France est l'un des Etats qui coopère le plus avec la juridiction internationale en dehors des Etats membres qui l'ont sollicité pour juger des criminels de guerre. Elle accepte généralement ses demandes d'entraide judiciaire, finance le fonds en faveur des victimes et a demandé au Conseil de sécurité de lui déférer le traitement des crimes commis au Darfour et en Libye.

@P_Airault𝕏

Un grave échec pour le Premier ministre israélien

Israël = Hamas. Pour l'immense majorité des Israéliens, l'assimilation, faite par le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), de leur pays à l'organisation terroriste responsable du 7 octobre est inacceptable, intolérable même. Certes, la CPI juge les individus, contrairement à la Cour internationale de justice (CIJ), compétente pour les seuls Etats. Mais la mise en cause personnelle du Premier ministre Benyamin Netanyahu et du ministre de la Défense Yoav Gallant est, de facto, perçue comme une accusation directe contre les Israéliens pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis à Gaza.

Quel que soit le jugement négatif que l'on puisse porter sur l'actuel gouvernement israélien, il n'en reste pas moins que celui-ci s'appuie sur une coalition majoritaire au sein d'un Parlement élu au suffrage universel. Difficile d'en dire autant des dirigeants autoproclamés du Hamas. Associer dans la même requête de mandat d'arrêt, comme le fait le procureur Karim Khan, les responsables d'une organisation terroriste et ceux d'un Etat démocratique ne peut pas passer comme une lettre à la poste. Et ce, bien au-delà d'Israël, comme le prouvent les nombreuses réactions dans les grandes démocraties.

Bilan. Le leader de l'opposition israélienne, le centriste Yaïr Lapid, traduit bien ce refus. Parlant d'« échec moral total » de la CPI, il assure que « nous ne pouvons accepter la comparaison scandaleuse entre Netanyahu et Sinwar », le chef militaire du Hamas à Gaza. Yaïr Lapid n'en réclame pas moins le départ du Premier ministre : « Nous ne gagnerons pas la guerre avec ce gouvernement, qui est un désastre pour Israël ».

Pour sa part, le journaliste politique israélien Barak Ravid considère que la demande de mandat d'arrêt « est le point culminant d'un échec politique complet du gouvernement depuis l'attentat terroriste du 7 octobre ». « Pendant six mois, le gouvernement a traîné les pieds malgré les avertissements des professionnels de l'establishment de la défense et du ministère des Affaires étrangères. Certains changements ont commencé à se produire en avril – après l'ultimatum du président Biden. Mais il était déjà trop tard ».

Le bilan de l'équipe Netanyahu n'est pas brillant et il rejaillit naturellement sur l'image d'Israël dans le monde. Revenu au pouvoir fin 2022 à la tête du gouvernement le plus à droite de l'histoire d'Israël, « Bibi » a d'abord remis en cause l'Etat de droit en voulant restreindre les pouvoirs de la Cour suprême, le seul réel contre-pouvoir du pays, provoquant par là même une vague considérable de protestation. Puis, les forces de sécurité ont été incapables de prévenir l'attaque du 7 octobre – le plus grave échec militaire de l'histoire d'Israël. Comme les Etats-Unis après le 11 septembre et face au traumatisme de ce que Gilles Kepel nomme une « razzia pogromiste », Israël s'est alors laissé entraîner dans une surréaction à Gaza, sans plans militaires et politiques préétablis. Au nombre de morts civils – plus de 20 000 – et à l'ampleur de la catastrophe humanitaire s'ajoute l'absence de toute perspective politique. Par idéologie, le gouvernement Netanyahu refuse obstinément tout retour de l'Autorité palestinienne, au point de provoquer une crise ouverte avec sa hiérarchie militaire et les Etats-Unis.

> *Par idéologie, le gouvernement en place refuse obstinément tout retour de l'Autorité palestinienne, au point de provoquer une crise ouverte avec sa hiérarchie militaire et les Etats-Unis*

Isolement. « Bibi », qui a exercé le pouvoir durant près de dix-sept ans (à trois reprises depuis 1996), s'accroche à son poste pour tenter d'échapper à la justice israélienne. Celle-ci l'a inculpé dans plusieurs affaires pour corruption, fraude et abus de confiance. Si les juges de la CPI donnent suite à la demande du procureur, il pourrait donc tomber sous le coup d'un mandat d'arrêt international dès lors qu'il se rendrait dans l'un des 125 Etats parties de la CPI, dont la France, mais pas les Etats-Unis. Comme le pointe le journaliste Barak Ravid, la mise en cause par la CPI va « accroître l'isolement international d'Israël », dont l'image internationale est déjà fort dégradée. Dans la demande du procureur Khan, les Israéliens pourront toutefois se consoler en notant que le magistrat n'a pas retenu l'incrimination de « génocide » à leur encontre, une accusation largement mise en avant par les antisionistes.

Jean-Dominique Merchet
@jdomerchet𝕏

Le sujet des mandats d'arrêt divise, alors que certains Etats sont en passe de reconnaître la Palestine

Sur Gaza, le retour des fractures européennes

Tonalités

Lors du dernier conseil européen, les Vingt-Sept avaient réussi à afficher une position unie sur la situation à Gaza. Mais la décision du procureur de la CPI, lundi, de demander des mandats d'arrêts contre les dirigeants à la fois d'Israël et du Hamas, a ravivé leurs divisions.

Jade Grandin de l'Eprevier (à Bruxelles)

Le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell s'est exprimé à 21 heures 36, lundi, plus de huit heures après l'annonce de la CPI. Il en est resté à l'énoncé de faits : « Le mandat de la CPI, en tant qu'institution internationale indépendante, est de poursuivre les crimes les plus graves en vertu du droit international. Tous les Etats qui ont ratifié les statuts de la CPI sont tenus d'exécuter les décisions de la Cour ».

Les capitales, elles, ont réagi selon leur prisme historique dans le conflit israélo-palestinien, mais en montrant pour la plupart plus de respect pour la CPI que les Etats-Unis et Israël, qui n'ont jamais ratifié le Statut de Rome. L'Allemagne a annoncé « respecter l'indépendance et les procédures » de la CPI, mais regretter que « la demande simultanée de mandats d'arrêt contre des dirigeants du Hamas d'une part, et contre deux responsables israéliens d'autre part [donne] l'impression erronée d'une équivalence ». De même, l'Autriche a dit « respecter pleinement l'indépendance de la CPI », mais ne pas comprendre que le Hamas et Israël soient mentionnés « en même temps ». Plus véhéments, l'Italie et la République tchèque ont considéré que cette assimilation et demande de mandats d'arrêts étaient « inacceptables ».

Indépendance. De leur côté, les Etats traditionnellement plus sensibles à la cause palestinienne ont loué davantage l'indépendance de la CPI. « On soutient la cour, on aide à la financer, on soutient son indépendance et ses processus. Le procureur a fourni beaucoup de travail », a félicité Jennifer Carroll MacNeill, secrétaire d'Etat irlandaise des affaires européennes, à l'occasion d'une réunion avec ses homologues mardi à Bruxelles. Son ministre de tutelle, en charge des affaires étrangères Micheál Martin a écrit sur X que l'Irlande « condamnait les récentes menaces proférées à l'encontre de la CPI et de ses responsables – son rôle dans la lutte contre l'impunité est essentiel ». Sur la même ligne, « la Belgique continuera à soutenir le travail essentiel de la justice internationale pour que les responsables de tous les crimes répondent de leurs actes », a écrit sur X son homologue Hadja Lahbib.

> *De son côté, la France défend la solution à deux Etats*

Ces différences s'accroîtront dans les prochains jours puisqu'un groupe de pays européens s'apprête à reconnaître officiellement l'Etat de Palestine. L'Espagne et l'Irlande ont annoncé leur volonté en ce sens et souhaitaient au départ le faire dès ce mardi mais ont finalement repoussé la date pour convaincre d'autres capitales de se joindre à elles. Le premier ministre espagnol Pedro Sanchez devrait annoncer la nouvelle échéance ce mercredi.

La reconnaissance est « imminente », a promis mardi Jennifer Carroll MacNeill. « Nous essayons de nous coordonner au mieux avec les pays qui prendraient un point de vue similaire, car nous aimerions la déclaration la plus large possible ». La Slovénie et Malte faisaient partie des discussions ces derniers mois.

De son côté, la France défend la solution à deux Etats et considère qu'il faudra reconnaître la Palestine comme Etat – ce qu'elle a soutenu aux Nations Unies – mais « en temps utile », indique un membre du gouvernement. Mi-février, Emmanuel Macron a déclaré que ce n'était « pas un tabou ».

@JadeGrandin𝕏

Voyage au cœur de la France qui innove

Vision

Le moteur de l'innovation en France est lancé mais il peut encore tousser ! Les politiques publiques engagées au tournant des années 2012-2013 pour faire émerger des entreprises de croissance ont porté leurs fruits. **Mais l'accès aux marchés de capitaux reste difficile et nombre d'entreprises de la Tech continuent de regarder vers les fonds nord-américains pour accompagner leurs prochaines phases de développement**.

Emmanuelle Serrano

L'ÉCOSYSTÈME ACTUEL de l'innovation en France n'a plus rien à voir avec ce qu'il était au tournant des années 2010-2012. « A cette époque, cela coinçait un peu partout sur le plan économique. Le ministère du redressement productif voulait sauver les usines et cela ne fonctionnait pas. Les initiatives comme la création de Bpifrance, en 2012, et le lancement de la French Tech, en 2013, pour faire croître les start-up ont fait l'effet d'une bouffée d'oxygène », se souvient Jean Bourcereau, président de Ventech, fonds de capital-innovation qui investit dans des sociétés prometteuses en phase de démarrage, avec une prédilection pour les secteurs de la tech et du numérique.

David Serrero est directeur d'investissement en charge de CDC Tech Premium, une Sicav gérée par CDC Croissance (groupe Caisse des Dépôts), dont la vocation est d'investir dans des valeurs technologiques au moment de leur introduction en Bourse (IPO). A ses yeux, le rôle volontariste de la puissance publique a eu un effet bénéfique, que ce soit au travers de la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), pour des projets de long terme, ou par l'intermédiaire de Bpifrance, de façon directe en fonds propres, ou indirecte, via des investissements réalisés dans les fonds de la place. Sans oublier, évidemment, le rôle de prêteur de la banque publique.

Ces actions ont permis la création d'un écosystème d'entrepreneurs hors pair, avec de nombreuses retombées positives. « De très bonnes équipes opèrent dans des fonds de "tech" comme Elaia, Partech Ventech, Alven, Sofinnova, Eurazeo et des entrepreneurs à succès, comme Xavier Niel ou Marc Simoncini, réinjectent leur fortune ou créent des lieux de travail et d'échange désormais incontournables, à l'exemple de Station F », ajoute-t-il. Une liste à laquelle on peut ajouter de plus jeunes business angels comme Alexandre Berriche (Fleet) ou Andréa Bensaid (Eskimoz).

Pour Hugo Weber, VP corporate affairs & impact de Mirakl, les jours où l'accès au financement était un obstacle pour les jeunes entreprises (financement en early stage) appartiennent au passé. « A partir de 2017, la France est devenue un acteur qui compte sur le marché mondial de la Tech. C'est en grande partie lié aux mesures prises par les pouvoirs publics pour maximiser la visibilité de l'innovation française à l'international. Le sommet Choose France, auquel Mirakl a été conviée dès les premières éditions, en est un exemple parmi d'autres » souligne-t-il.

Nouveaux entrepreneurs. Se donner toutes les chances de réussir passe également par la qualité de la gouvernance en place. « Au fil du temps, la maturité des dirigeants qui arrivent aux commandes de start-up de la tech et de la deeptech s'est accrue, note Guilhem de Vregille, associé au sein d'XAnge, un fonds d'amorçage et de série A. Nous voyons ainsi des diplômés de grandes écoles qui se sont formés dans de grosses start-up américaines ou bien de jeunes chercheurs, qui, après quelques années en entreprise, sautent le pas et montent leur boîte, en sachant parfaitement ce qu'est une jeune pousse en hyper-croissance et comment lever des fonds auprès d'investisseurs internationaux », ajoute l'investisseur.

Ces jeunes entrepreneurs bénéficient désormais de l'écosystème que leurs prédécesseurs sont parvenus à créer pour fluidifier le développement de ces viviers d'emploi et d'innovation. A l'instar de Patrice Thiry qui a transformé sa start-up ProwebCE, fondée en 2000, en une société prospère de 500 salariés, 210 millions d'euros de chiffre d'affaires et 23 millions d'EBITDA, avant de la revendre à Edenred en 2017 : il a créé un incubateur de jeunes pousses Tomcat Factory pour leur apporter l'expertise ciblée venture qu'il aurait aimé trouver sur le marché à ses débuts.

Restent néanmoins quelques points de friction. Notamment dans la relation avec les grands groupes. « Avant même de s'interroger sur ses financements, une start-up a besoin d'avoir des clients. Or, les grandes entreprises, en France notamment, n'ont pas une culture très développée de la collaboration avec les jeunes pousses, contrairement à ce que nous voyons outre-Atlantique, où la coopération est favorisée par une plus grande mobilité des managers entre ces deux univers. Il y a en France un fossé culturel et un manque de communication », estime le président de Ventech.

La « sortie » (la vente des parts) est également un sujet pour les fonds d'investissement.



SIPA PRESS

Station F (Paris XIIIe), fondée par Xavier Niel, s'impose aujourd'hui comme lieu de travail et d'échange dans l'écosystème parisien de l'innovation.

Si les débouchés en Bourse ne sont pas à la hauteur des espérances, il faudrait que les grandes entreprises assurent une alternative. « Il faudrait que davantage de grands groupes rachètent des start-up grâce à une stratégie d'acquisition plus proactive, ou concluent des partenariats avec elles », affirme Franck Sebag, en charge des activités private d'EY pour la région Ile-de-France. Heureusement, « certaines grandes entreprises ont compris qu'elles pouvaient compléter leurs efforts en recherche et développement par la constitution de corporate venture funds ayant vocation à investir dans des entreprises innovantes de leur secteur et leur faire profiter de leur expertise et de leur réseau », note de son côté David Serrero.

Vital. De fait, les investisseurs qui peuvent faire un chèque de plusieurs milliards pour favoriser l'essor d'une entreprise en hypercroissance ne sont pas légion. L'accès aux marchés de capitaux est donc vital. Or, avec 19 introductions en Bourse, l'année 2023 aura affiché le plus faible nombre d'IPO à Paris depuis la crise financière de la zone euro en 2009… Pourquoi ? Certains dossiers arrivent parfois trop tôt sur le marché et/ou à des niveaux de valorisation très élevés. Ils présentent alors un risque trop important pour les investisseurs boursiers. « C'est davantage aux acteurs du capital-risque de s'intéresser à ces dossiers plus risqués. Pour certains banquiers d'affaires, il y a souvent une opposition M & A versus IPO. La sortie par une cotation en Bourse est parfois considérée comme un second choix… », analyse David Serrero.

Pour les sociétés dont l'activité ne repose pas tant sur du génie informatique que sur des réalités manufacturières très concrètes, l'appauvrissement de l'écosystème industriel français constitue une source bien réelle d'agacement. « Les firmes allemandes peuvent s'appuyer sur un tissu de sous-traitance solide, explique Romain Moulin, PDG et cofondateur de la société Exotec, qui conçoit des solutions alliant robotique et logiciel permettant d'optimiser la préparation de commande et la logistique. En France, quand nous cherchons des pièces, nous devons parfois nous tourner vers des fournisseurs européens car il n'y en a plus chez nous. C'est dommage. Quand les grands groupes industriels disparaissent, les rangs des sous-traitants se dépeuplent et cela rend d'autant plus difficile la tâche de remonter une filière par la suite ». C'est toute la chaîne de la réindustrialisation qui doit donc se mettre en marche.

Investissements : les Greentech font la course en tête

LES ACTEURS DES TECHNOLOGIES PROPRES, qui incluent les « Greentech » et les « Cleantech », tirent bien leur épingle du jeu en matière de financement en France. Ils attirent les fonds de capital-risque, ou « venture capital » (VC), malgré un dynamisme moins marqué de ce segment en 2023. Selon le dernier Baromètre d'EY, ces « Greentech » ont ainsi capté, à elles seules, 2,7 des 8,3 milliards d'euros levés, au total, par 715 entreprises de la French Tech, en hausse à la fois en volume (+ 44%) et en valeur (+ 30%). Les levées de fonds menées par les fintech et les fournisseurs de services internet français chutaient dans le même temps de 73% et 66%, respectivement. Mais Mistral AI serait en passe de réaliser une nouvelle levée de fonds record de 600 millions de dollars. Cela devrait aider à corriger le tir.

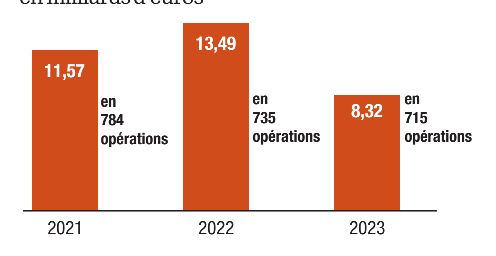
Top 5. Parmi le top 5 des sociétés ayant bénéficié d'investissements à la fois de fonds et d'entreprises figurent trois greentech : Verkor et ses batteries haute performance, Driveco et ses infrastructures de recharge pour véhicules électriques et le producteur d'insectes, le bien-nommé Ynsect. Mais, pour que cet élan perdure, Jules Besnainou, directeur exécutif de Cleantech for Europe & Cleantech for France, coalitions des innovateurs et investisseurs de la filière cleantech, appelle l'Europe à se doter d'un plan d'investissement dédié. « Si 2023 a été une bonne année pour la réindustrialisation verte en France et en Europe, les limites du financement du passage à l'échelle des cleantech risquent d'enrayer cette dynamique », met en garde l'expert. Au niveau européen, Verkor, qui a posé la première pierre de sa gigafactory en novembre 2023 dans le port de Dunkerque, se classe 4e dans le top 10. Elle aura besoin de cette manne sonnante et trébuchante car elle vise une production de 16 GWh/an dès 2025. Le succès rencontré jusqu'ici par Verkor montre l'importance de s'inscrire dans les dispositifs de financement public. La start-up, fondée en 2020, est ainsi partenaire du projet Electro'Mob. Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA) du plan d'investissement d'avenir France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts, Electro'Mob bénéficie d'un investissement de 25 millions d'euros, dont 14,2 de subventions de l'État. Portée par 40 partenaires, l'initiative réunit les principaux constructeurs automobiles implantés dans les Hauts-de-France et les représentants des mondes académique et universitaire et de la filière automobile. Il vise à dispenser plus de 11 000 modules de formation aux nouvelles compétences de l'industrie automobile et entend former plus de 8 000 personnes à l'horizon 2030.

« Si 2023 a été une bonne année pour la réindustrialisation verte en France et en Europe, les limites du financement du passage à l'échelle des cleantech risquent d'enrayer cette dynamique »

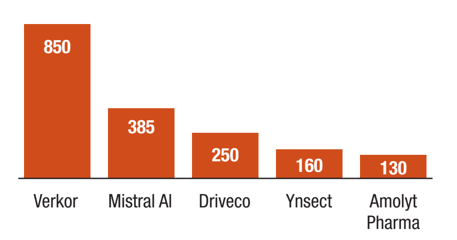
Une étude de la Banque européenne d'investissement indique que 85% des entreprises européennes considèrent le manque de personnel suffisamment qualifié comme un obstacle à l'investissement. Dans une filière nouvelle comme celle des batteries électriques bas-carbone, la formation des professionnels constitue ainsi une priorité. **E.S.**

Levées de fonds dans la tech française

Montants levés par les start-up en France, en milliards d'euros



Les principales levées de fonds en France, en 2023, millions d'euros



SOURCE : BAROMÈTRE EY DU CAPITAL-RISQUE EN FRANCE, BILAN 2023

Les secrets de la réussite des champions français

Exponentiel

Une vision validée et une prise de risque calculée sont les clés du succès des start-up qui sont parvenues à se muer en licornes, atteignant un milliard d'euros de valorisation en moins de dix ans. A l'image de Brevo, Exotec ou Mirakl.

Emmanuelle Serrano

« QUELLES SONT LES CLÉS DU SUCCÈS ? », serait-on tenté de s'interroger quand on voit la courbe ascendante de Brevo, Exotec et Mirakl, trois entreprises de croissance en plein boom.

Plateforme CRM proposant des solutions connexes de marketing digital, Brevo (ex-Sendinblue) a été amorcée en 2007 avec 100 000 euros et soutenue par des business angels. La vraie planche d'appel a été l'accélération à l'international, lancée en 2013-2014. L'entreprise s'est ainsi fortement implantée en Inde. « Nous sommes parvenus à atteindre nos objectifs de développement car nos activités étaient hyper digitalisées », rappelle son CEO et fondateur Armand Thiberge.

La levée de 30 millions d'euros, faite en 2017 auprès du fonds Partech, a aussi constitué une étape décisive. La société affiche aujourd'hui un chiffre d'affaires de 145 millions d'euros et pense achever l'année sur un EBITDA (résultat brut d'exploitation avant impôts et amortissements) supérieur à 20%. enfin, si les chiffres comptent, savoir garder les talents est également essentiel. L'entreprise a usé de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). « Nous avons distribué l'équivalent de 100 millions d'euros en BSPCE à l'ensemble de nos employés dans le monde », indique Edouard Celier, le directeur financier de Brevo. Pour accompagner l'étape de croissance suivante ? La société avoue regarder plutôt du côté des Etats-Unis, qui abritent les fonds aux poches suffisamment profondes pour l'aider à réaliser ses projets.

Internationalisation. Exotec est le parfait exemple de l'importance d'avoir, avant tout, des clients. Devenue, en janvier 2022, la 25e licorne française, elle a été fondée en juin 2015 par Renaud Heitz et Romain Moulin, deux anciens collaborateurs de BA Systèmes Exotec. A l'été 2016, ce qui est alors une très jeune pousse signe un premier contrat avec l'e-commerçant Cdiscount : il s'agit de lui livrer 8 robots et 2 000 bacs, l'année suivante, dans son entrepôt de Gironde à Cestas. « Au moment où nous avons décroché ce premier contrat, nous avons aussi levé 3 millions d'euros auprès d'investisseurs parisiens… Par la suite, nous avons signé avec Carrefour puis Decathlon. L'internationalisation a suivi avec le Japon en 2019, les Etats-Unis en 2020, l'Allemagne en 2021. A chaque fois, ce sont nos clients qui nous ont portés sur la marche suivante », se souvient Romain Moulin, PDG et cofondateur d'Exotec.

« A chaque fois, ce sont nos clients qui nous ont portés sur la marche suivante »

Courir après la prochaine levée de fonds pour éponger les pertes n'a jamais été une option pour les deux dirigeants. Ils voulaient une société saine, bâtie sur des hypothèses vérifiées étape par étape. De fait, l'une des forces de l'entreprise est de ne pas brûler beaucoup de cash : si son ADN repose à 70% sur du software, le hardware (les grandes installations robotiques) est payé rapidement par les clients. Exotec est à l'équilibre avec 950 salariés et un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros, dont bientôt la moitié sera réalisée outre-Atlantique. « Nous ne sommes pas une licorne, plutôt un animal un peu étrange parmi les autres start-up purement numériques », conclut le dirigeant.

Intuition. De son côté, Mirakl ne peut renier son caractère très digital, en tant qu'éditeur de logiciels pour les entreprises spécialisées dans la vente en ligne, que cela soit en BtoC ou en BtoB. « Nous sommes derrière la plateforme d'Airbus Helicopters, grâce à laquelle ils ont complètement changé leur mode de fonctionnement avec leurs fournisseurs et clients », indique Hugo Weber, VP corporate affairs & impact de Mirakl.

L'histoire de la société, c'est d'abord la rencontre, en 2005, des deux cofondateurs : Philippe Corrot et Adrien Nussenbaum qui ont l'intuition que la place de marché sera le modèle de vente dominant dans les années à venir. « Dès 2012, ils ont voulu offrir les outils technologiques dont les distributeurs et les acteurs du BtoB avaient besoin pour se battre à armes égales avec les géants américains et chinois de la Tech ».

Là aussi, le réflexe de l'internationalisation a été clé. En 2015, Adrien Nussenbaum prend femme et enfants sous le bras pour s'installer aux Etats-Unis et ouvrir le bureau à Boston. « Dans le monde du logiciel, les choses se passent là-bas et la capacité d'une entreprise à trouver la bonne échelle est déterminante », souligne Hugo Weber. Ensuite, les jalons stratégiques s'enchaînent avec la création en 2019 de Mirakl Connect, pour mettre en relation les acteurs des places de marché (opérateurs, vendeurs, prestataires) entre eux. En 2022, c'est l'acquisition de Target-to-Sell (recommandation de produits sur site de e-commerce) qui permet de créer Mirakl Ads, afin de partir à la conquête du marché du retail media, marché en plein essor. Mais la route est encore longue pour Mirakl. En 2023, l'entreprise a annoncé que son produit phare - Mirakl Platform - était profitable, avec 100 millions de dollars de revenus récurrents annuels. Ce n'était pas encore le cas de l'entreprise dans sa globalité…

Les dix premières licornes françaises



DONNÉES DATANT D'AVRIL 2024
SOURCE : TOOL ADVISOR



WILLIAM BEAUCARDET

Mirakl Platform, le produit phare de l'éditeur de logiciels **Mirakl**, est désormais profitable, avec 100 millions de dollars de revenus récurrents annuels.

La fabrique de l'Opinion

L'invité du 8 Bellini

« Après le décès du président iranien, Khamenei doit reconsidérer les enjeux de succession »

Michel Makinsky : « Pour le Guide suprême, faire élire un remplaçant à la tête de l'Etat s'avère compliqué dans les circonstances actuelles, compte tenu des divisions au sein du camp conservateur »

Une nouvelle ère d'incertitudes s'ouvre après l'accident d'hélicoptère qui a coûté la vie au président iranien et à son ministre des Affaires étrangères, le 19 mai. La disparition d'Ebrahim Raïssi bouscule plusieurs calendriers et scénarios politiques comme ce fut le cas, en 1981, après l'assassinat du président Mohammad Ali Rajai par les Moudjahidines du peuple. A l'époque, Ali Khamenei accédait à la présidence de la République avant de devenir le Guide suprême, huit ans plus tard, à la mort de l'ayatollah Khomeini.

Ali Khamenei a opéré une mini-révolution institutionnelle, le 24 avril 1989, en renforçant les pouvoirs de plusieurs institutions et du Guide, lui donnant toute latitude pour convoquer une nouvelle élection si le chef de l'Etat mourait ou ne pouvait plus exercer ses fonctions.

Il dispose aujourd'hui d'un trio sûr pour organiser l'élection, le 28 juin. Gholamhussein Mohseni Ejei, le chef du pouvoir judiciaire, est un fidèle. Il appuie aussi le président du Parlement, Mohammad Bagher Ghalibaf, face à ses concurrents de la faction ultra Paydari. Candidat à sa propre succession au « perchoir », ce dernier est également soutenu par les Gardiens de la révolution. Le Guide accorde enfin toute sa confiance au vice-président, Mohammad Mokhber, choisi pour assurer l'intérim à la présidence jusqu'au scrutin. Il a servi dans le corps médical des Gardiens de la révolution pendant la guerre Iran-Irak et a dirigé le puissant conglomérat Setad/Eiko, organisation para-étatique sous contrôle du Guide.

Pour Ali Khamenei, faire élire un successeur à la tête de l'Etat s'avère compliqué dans les circonstances actuelles, compte tenu des divisions au sein du camp conservateur, non seulement entre les durs et les conservateurs pragmatiques, mais également au sein des durs entre la faction ultra du parti Paydari et les Gardiens de la révolution. De plus, le faible taux de participation à la toute récente élection législative ne plaidait pas pour un retour aux urnes. Mais le sort en a décidé autrement. Le choix sera difficile.

Mohammad Bagher Ghalibaf se présentera-t-il à la présidentielle malgré son impopularité, son image de corrompu et son passage à la mairie de Téhéran où il a laissé en héritage plusieurs scandales ? Cet ancien général des Gardiens de la révolution, dont il défend les intérêts, n'est pas dans une position très avantageuse malgré l'appui des Pasdarans. Ali Khamenei pourrait préférer le maintenir à la présidence du Majlis où il fera contrepoids à la faction Paydari. In fine, le Conseil des Gardiens de la Constitution, suivant les directives du Guide, sélectionnera les candidats qui lui conviennent et éliminera les éventuels compétiteurs « gênants ».

Le président de la République n'a toutefois en Iran guère plus de pouvoir qu'un Premier ministre, dont la fonction n'existe pas. C'est le Guide qui décide et contrôle la vie de la nation.

UNE SUCCESSION PEUT EN CACHER UNE AUTRE

En Iran, chacun guette donc la prochaine échéance, en l'occurrence la succession du Guide âgé de 85 ans. C'est l'Assemblée des experts, qui rassemble 87 religieux (plutôt âgés) qui est chargée de désigner le futur Guide. Renouvelée en même temps que le scrutin législatif du 1er mars dernier, cette assemblée travaille depuis longtemps – et très discrètement – à sélectionner les futurs candidats. Un comité ad hoc de trois religieux (Rahim Tavakol, Ahmad Khatami et Ebrahim Raïssi) a sélectionné une « shortlist » des nominés. Ebrahim Raïssi était à la fois sélectionneur et potentiel sélectionné. Malgré un bilan ne plaidant pas pour lui, une impopularité générale, un rang religieux médiocre, il faisait figure de favori parmi les successeurs possibles du Guide suprême.

Son décès rebat les cartes. Le nom d'un autre champion est souvent cité : le fils du Guide, Motjaba Khamenei. Ce dernier est poussé par les ultras au sein du régime où il a d'importants soutiens. Il est implanté et actif auprès des Gardiens de la révolution, des milices Bassiji, des appareils sécuritaires les plus répressifs et des ultras. Il est proche du redouté Hossein Taeb, ancien chef du service des renseignements des Gardiens, dont il fut limogé en 2022 après quelques échecs retentissants face aux attentats organisés par Israël. Il se démène pour acquérir une position majeure. Il est déjà membre du très influent du bureau du Guide, cet appareil déterminant et protéiforme qui assure le contrôle de Khamenei dans toutes les structures du pouvoir.

Parmi ses points faibles, ses maigres compétences religieuses qu'il essaie de combler en suivant des enseignements. L'ayatollah Mahmoud Mohammadi Araghi a toutefois évoqué en février une conversation avec le Guide où celui-ci a écarté l'idée d'une candidature de son fils car elle donnerait à la fonction un caractère héréditaire inacceptable. Les analystes sont assez partagés sur ce point. Certains considèrent que l'Assemblée des Experts pourrait ne pas se sentir liée par l'exclusion posée par Khamenei. D'autres estiment que la réputation de Motjaba Khamenei, qui n'est pas davantage un religieux de haut rang, suffit à l'écarter de la fonction suprême. Si, in fine, Motjaba n'est pas retenu car sa candidature apparaît trop « gênante », les Gardiens de la révolution devraient peser de tout leur poids pour que le successeur de Khamenei leur soit dévoué.

> *« Le fils du Guide, Motjaba Khamenei, est poussé par les ultras au sein du régime où il a d'importants soutiens »*



SIPA PRESS

En Iran, c'est le Guide suprême, **Ali Khamenei**, qui contrôle la vie de la nation.

LA DIPLOMATIE IRANIENNE SANS TÊTE ?

Le décès de Raïssi a laissé dans l'ombre celui du ministre des Affaires étrangères, Hossein Amir Abdollahian. Celui-ci jouait un rôle de plus en plus affirmé sur la scène internationale. Très proche des Gardiens de la révolution et du défunt général Soleimani, il était opposé aux concessions consenties aux Occidentaux, notamment par son prédécesseur Mohammad Djavad Zarif qu'il critiquait souvent.

L'exercice de ses fonctions l'a rendu plus pragmatique, sans lui faire perdre de sa méfiance à l'égard des « ennemis » du régime. Dur en négociations, il a fait preuve d'un certain professionnalisme dans un rôle d'exécutant de la politique extérieure dont les grandes orientations sont déterminées par le Guide et le Conseil Suprême de la Sécurité nationale, qui assure aussi la surveillance de sa mise en œuvre.

Le Conseil Suprême de la Sécurité nationale a longtemps été dirigé par le très pragmatique Ali Shamkhani, principal artisan du très important accord saoudo-iranien conclu sous l'égide de Pékin, le 10 mars 2023. Mais, il a été limogé le 22 mai 2023 sous la pression des « durs » au sein des Pasdaran. Depuis lors, un officier de marine pasdaran proche de cette ligne, Ali Akbar Ahmadian, est à sa tête. Mais en dépit de changement, c'est toujours le Guide et son imposant Bureau qui déterminent les orientations extérieures.

Il est trop tôt pour évaluer toutes les conséquences du décès d'Abdollahian. Sa disparition ne devrait en principe pas susciter d'évolution majeure des positions de l'Iran. Mais elle risque de compliquer la gestion pratique de la politique extérieure. Le ministre était très impliqué dans les grands dossiers régionaux et thématiques comme le nucléaire, selon une répartition des tâches bien huilée. Il avait une bonne connaissance et une bonne maîtrise de ces sujets. Son remplacement ne sera pas tâche facile. Sa pratique de l'arabe en faisait un interlocuteur utile pour les acteurs régionaux. Or, la diminution des tensions avec les voisins est une priorité absolue pour Téhéran, possiblement plus urgente que le dossier nucléaire, au vu de la déliquescence de l'accord de Vienne.

L'ensemble des pays arabes ont adressé de vives condoléances « au peuple frère iranien », ce qui reflète d'une certaine façon – au-delà du vocabulaire employé – leur volonté de poursuivre une politique de baisse de la tension avec Téhéran malgré les conflits en cours et les méfiances réciproques.

Où le Guide trouvera-t-il un successeur au défunt ministre ? Il n'est pas exclu qu'il puise dans le vivier du Strategic Council for Foreign Relations, think tank présidé par l'ex-ministre des Affaires étrangères, Kamal Kharrazi. En attendant, c'est le négociateur sur le nucléaire, Ali Bagheri, qui exercera les fonctions de ministre des Affaires étrangères à titre provisoire. Il reflète la volonté du Guide de ne pas interrompre l'esquisse du délicat dialogue avec Rafael Grossi, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Michel Makinsky

DR

Spécialiste de l'Iran

Directeur général de la société de conseil sur l'Iran et le Moyen-Orient, Ageromys International, **Michel Makinsky** conduit depuis plus de vingt ans des recherches sur la République islamique. Egalement chercheur associé à l'Institut d'études de géopolitique appliquée (Iega) et à l'Institut prospective et sécurité en Europe (IPSE), il a publié de nombreux articles et études dans des revues françaises et étrangères.



Entré par hasard dans un palais de justice de l'Est pour se mettre à l'abri d'une averse, Maxime DesGranges en est ressorti avec un carnet rempli de notes : propos entendus à l'audience, dialogues entre juges et prévenus, saynètes, anecdotes en tous genres. Il en a tiré ces *Scènes de la vie judiciaire*, un petit livre qui ne prétend pas être une étude approfondie de la machine pénale, ni un ouvrage de sociologie, ni même un témoignage personnel : plutôt un objet littéraire, un cabinet de curiosités, une plongée sans commentaires dans la vie d'un tribunal, la misère sociale, la délinquance ordinaire – trafic de drogue, violences conjugales, coups et blessures, menaces, ivresse sur la voie publique, tout ce qu'un huissier du tribunal résumera un jour, avec un soupir de dépit, sous l'expression de « caniveau de la société ». Quand je dis « sans commentaires », ce n'est pas tout à fait vrai : Maxime DesGranges fournit ses instantanés tels quels mais il les écrit de telle manière que son commentaire est sous-entendu. Le résultat tient à la fois des *Nouvelles en trois lignes* de Félix Fénéon, cité en épigraphe, des « Coups de barre » de Dominique Simonot (l'ancienne rubrique judiciaire du *Canard enchaîné*, consacrée à la justice correctionnelle du quotidien) et du document sur la société et les bizarreries de l'âme humaine, plein de pittoresque et de comique, bien qu'il tire souvent du côté du sordide et du drame.

« La vie de gangster ». Certains moments rapportés par DesGranges ressemblent à des contes de Jules Renard. Un prévenu affiche ses ambitions : « Je vous dis la vérité moi je suis pas un esclave je me lève pas à 6 heures du matin pour 1 200 euros je vous dis la vérité voilà c'est comme ça j'ai choisi la vie de gangster et voilà y'a quoi, y'a quoi, m'en bats les c… je vous dis la vérité donnez-moi votre sentence là et lâchez-moi les c… la vérité j'en ai rien à foutre je suis un voyou. » On lui reproche… d'avoir volé un vélo. Le niveau des accusés est généralement si bas, leurs antécédents si nombreux, que les avocats pour les défendre ne savent plus quoi inventer. Une robe noire présente ses clients : « Vous avez devant vous deux gamins. 34 et 27 ans. » Une autre : « Mon client n'était pas connu de la justice depuis sa dernière comparution. » Les Afghans sous OQTF succèdent aux Géorgiens, Roumains, Moldaves. La plupart parlent à peine français. Certains prévenus, toutefois, ne manquent pas de répartie. « – Quels sont vos rapports avec les produits stupéfiants ? – Meilleurs qu'avec la justice, en tout cas. » Un autre minimise ses torts : « J'allais pas les décapiter, je suis pas quelqu'un… Enfin, pas quelqu'un qui décapite, en tout cas. » Chaque note de ce livre est un sketch miniature, désolant et drôle. La justice, elle, donne l'impression de vider l'océan à la petite cuiller. « – Vous avez deux mentions sur votre casier, vous le savez, ça ? – Ah. Bah non. C'était pour quoi au fait ? »

A ceux qui nous ont offensés. Scènes de la vie judiciaire, de Maxime DesGranges (Cherche-Midi, 168 p., 17,90 €)

DR

l'Opinion **BEY MEDIAS PRESSE & INTERNET SASU** - 8, rue Bellini, 75116 Paris - www.lopinion.fr - Actionnaire : Bey Médias SAS. **Président, directeur de la publication :** Nicolas Beytout. **Vice-président, rédacteur en chef :** Rémi Godeau. **Rédacteurs en chef adjoints :** Olivier Baccuzat, Emmanuel Ginisty, Raphaël Legendre et Cécile Desjardins. **BEY MEDIAS PUBLICITÉS** - Tél : 01 40 69 46 96. **Directrice générale adjointe, commerce :** Cécile Colomb.
Publicité commerciale : Ronan Daligault, Jean-Sylvain Laborde, Pierre-Louis Orsini. **Publicité financière :** Nicolas Wattinne.
SERVICE ABONNEMENTS L'OPINION : 45 avenue du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex - Tél : 01 55 56 70 73 du lundi au vendredi de 9h à 18h - Email : abonnements@lopinion.fr. Formule d'abonnement pour 1 an - France métropolitaine : 319 €.
IMPRESSION : Paris Offset Print (La Courneuve). Dépôt légal mai 2013 - ISSN : 2266-9922 / CPPAP : 1128 C 91894.
Papier produit à partir de fibres issues de forêts certifiées gérées durablement. Origine du papier : Norvège. Taux de fibres recyclées : 0%. Eutrophisation : Ptot 0,022 kg / tonne de papier

THE WALL STREET JOURNAL.
DOW JONES | 22 mai 2024 | & l'Opinion | NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

Poursuivre Benjamin Netanyahu n'est pas sans risque pour la CPI



SIPA PRESS

Karim Khan, le procureur de la Cour pénale internationale, accuse Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant (ci-dessus) d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en utilisant la famine comme tactique contre les civils dans la bande de Gaza.

WASHINGTON – Depuis plus de 25 ans, les relations des Etats-Unis avec la Cour pénale internationale (CPI) ont oscillé entre soutien idéaliste et franche hostilité, la distanciation étant la norme.

Aujourd'hui, avec l'annonce par le procureur de la CPI, Karim Khan, de son intention de poursuivre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu dans le cadre de la guerre à Gaza – un an après avoir délivré un mandat d'arrêt à l'encontre du président russe Vladimir Poutine pour des accusations concernant l'Ukraine –, la CPI affirme son indépendance, telle que l'avaient imaginée ses concepteurs. Mais cela se fera probablement au prix du soutien concret et de la légitimité diplomatique que seul l'appui d'une superpuissance est susceptible de lui conférer.

Il y a quelques semaines à peine, la CPI, boudée depuis des années par les républicains et considérée avec scepticisme par de nombreux démocrates, était perçue à Washington comme un des outils internationaux pour obliger Moscou à rendre des comptes sur son invasion de l'Ukraine. Le sénateur républicain Lindsey Graham (Caroline du Sud) et son homologue démocrate Chris Coons (Delaware) travaillaient ensemble pour garantir le financement de la CPI par les Etats-Unis, ce qui aurait été impensable en 2020, lorsque l'administration Trump avait imposé des sanctions à son procureur pour avoir examiné des accusations de crimes de guerre à l'encontre des forces américaines en Afghanistan.

Mais, lundi, MM. Graham et Coons ont joint leurs voix à celle du président Biden pour condamner l'action de M. Khan contre M. Netanyahu et son ministre de la Défense, Yoav Gallant, que le procureur accuse d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en utilisant la famine comme tactique contre les civils dans la bande de Gaza. Ces charges n'incluent, en revanche, pas les faits de génocide, alors que l'Afrique du Sud a formulé cette accusation à l'encontre d'Israël dans le cadre d'une procédure distincte menée devant un tribunal des Nations unies, la Cour internationale de justice.

Le bureau de M. Khan a refusé de répondre aux questions ou de rendre le procureur disponible pour une interview.

De son côté, Israël affirme respecter les lois de la guerre et chercher à réduire au maximum les pertes civiles tout en poursuivant des objectifs militaires légitimes.

Les deux sénateurs estiment que M. Khan n'a pas tenu compte de l'obligation statutaire de la CPI de n'agir que lorsqu'un pays ne peut ou ne veut exiger de comptes de hauts responsables, ce que, selon eux, le système juridique israélien a démontré être en mesure de faire.

« Le procureur Khan est imbu de sa personne et cause beaucoup de tort au processus de paix et à la possibilité de trouver un moyen d'avancer », a écrit M. Graham sur X.

M. Coons, qui a critiqué certaines opérations israéliennes à Gaza, a souligné que « la CPI est censée n'être qu'une cour de dernier recours » et qu'elle est allée plus loin en ciblant les dirigeants israéliens. « Je sou-

Lire CPI en page III

Xiaomi a réussi là où Apple a échoué : construire une voiture électrique

PÉKIN – Xiaomi est une entreprise chinoise connue pour ses cuiseurs à riz, ses robots aspirateurs, ses purificateurs d'air et ses smartphones. Aujourd'hui, elle a réussi là où Apple, son rival de longue date, a échoué : fabriquer une voiture électrique et la commercialiser. Or il ne lui a fallu que trois ans pour y parvenir.

Lancée fin mars sur le marché chinois, sa berline SU7 compte déjà une imposante liste d'attente d'acheteurs. La société basée à Pékin a annoncé avoir livré plus de 10 000 véhicules électriques depuis début avril et avoir reçu près de 90 000 commandes fermes. Commercialisée à un prix allant de 30 000 à 42 000 dollars [NDLR : entre 27 600 et 38 600 euros], la SU7 peut parcourir jusqu'à 800 kilomètres par recharge, soit environ 4 000 dollars de moins et 320 kilomètres d'autonomie de plus que les versions comparables de la Tesla Model 3, également vendue en Chine.

L'exploit de Xiaomi met en lumière la nouvelle réalité d'un secteur automobile plus que centenaire, à savoir que les barrières à l'entrée pour fabriquer une voiture ont diminué ces dernières années avec l'émergence des véhicules électriques (VE). Or dans cette nouvelle réalité, la Chine ne cesse d'accroître son avantage.

Alors que la partie mécanique est devenue plus simple, les efforts déployés pour rendre un produit attrayant se portent désormais de façon décisive sur les logiciels et les fonctionnalités.

« Les nouveaux véhicules électriques ressemblent davantage à des ordinateurs sur roues dotés de batteries, observe Paul Gong, responsable des études sur l'automobile en Chine chez UBS. Les constructeurs automobiles chinois disposent désormais d'une avance sur presque tous les autres sur toute la chaîne d'approvisionnement des VE. »

Pour économiser du temps et réduire les coûts, l'entreprise a adopté les pratiques de Tesla et d'autres constructeurs automobiles tout en exploitant son propre savoir-faire en matière de développement de produits et s'est branché sur la chaîne d'approvisionnement automobile chinoise qui connaît une évolution rapide. Les années passées à perfectionner des ordinateurs portables, des mixeurs et des caméras pour animaux de compagnie l'ont aidé à développer des fonctionnalités adaptées à une base de consommateurs inconstants, tel ce panneau amovible de boutons physiques qui se clipse magnétiquement sous l'écran central de 41 centimètres pour ceux qui n'aiment pas contrôler le volume du son, ou la position de leur siège, via un écran tactile. Cette

Lire XIAOMI en page II



SIPA PRESS

Lancée fin mars sur le marché chinois, la SU7 de Xiaomi compte déjà une imposante liste d'attente d'acheteurs.

La grande désillusion des étudiants en informatique

Dans les universités américaines, l'informatique n'a jamais autant plu. Pourtant, celles et ceux qui finiront leurs études cet été vont découvrir que leur diplôme ne leur garantit plus forcément une carrière fulgurante dans la tech.

Et qu'ils risquent même d'avoir plus de mal qu'ils ne l'imaginaient à trouver du travail.

De fait, les géants de la tech qui recrutaient sans compter il y a encore quelques années sont désormais moins intéressés par les débutants (ils sont parfois même plutôt dans une optique de réduction de leurs effectifs). Ils se tournent aussi de plus en plus vers l'intelligence artificielle (IA), une technologie qui, comme beaucoup le redoutent, pourrait rendre les codeurs moins indispensables. Le nombre d'annonces publiées sur le site d'offres d'emploi Indeed dans le domaine du développement informatique a chuté de 30% par rapport à l'avant-crise sanitaire, alors que, dans le même temps, les jeunes diplômés sont de plus en plus nombreux à toquer à la porte des entreprises.

Aux Etats-Unis, le nombre d'étudiants optant pour l'informatique et les sciences de l'information a en effet bondi de 40% en cinq ans ; en 2023, ils étaient plus de 600 000. D'après le département américain de l'Education, plus de 100 000 diplômes ont été décernés dans ces matières en 2021 : c'est une envolée de 140% en dix ans.

Conséquence : quand, jusque-là, tout le monde avait trouvé son stage de fin d'études et son emploi à la Toussaint, les recherches sont désormais plus longues. « Quand je dis aux gens que je fais de l'informatique, ils

Lire ÉTUDIANTS en page II

Edited from the original

XIAOMI

Suite de la page I

expertise en matière de biens de grande consommation l'a également aidée à faire fonctionner ensemble des smartphones, des voitures et des appareils ménagers. Par exemple, l'écran du téléphone peut être reflété sur l'écran tactile. Lorsque la voiture est en mode « rentrer à la maison », elle peut commander l'allumage des lumières intelligentes et des climatiseurs connectés quand elle s'approche à une distance définie de la résidence.

En avril, lors du grand salon automobile annuel de la Chine, les dirigeants des plus grandes marques automobiles mondiales se sont pressés autour du stand Xiaomi. Wang Chuanfu, directeur général de BYD, le plus grand fabricant chinois de véhicules électriques, soutenu par Warren Buffett, a avoué au PDG de Xiaomi, Lei Jun, qu'il avait initialement douté que Xiaomi parvienne à sortir une voiture avant de reconnaître qu'il s'était trompé. « Ce n'est pas une mince affaire. Respect ! », a-t-il déclaré, selon des images vidéo de l'échange.

Xiaomi vend actuellement à perte et doit produire entre 300000 et 400000 SU7 par an pour être rentable

Inspiré par Tesla

Xiaomi est le troisième fabricant mondial de smartphones, après Apple et le sud-coréen Samsung Electronics. Mais fabriquer des voitures implique un tout autre niveau de complexité, a expliqué M. Lei à la télévision nationale China Central Television (CCTV) dans une interview accordée en avril. Et ce même sans avoir à fabriquer le moteur à combustion interne qui a rendu les voitures traditionnelles si difficiles à produire.

Quelque 6 000 personnes ont été mobilisées pour travailler sur le projet automobile, a précisé M. Lei. Certaines ont été recrutées auprès de constructeurs automobiles étrangers tels que Porsche et BMW ; d'autres ont été transférés d'autres départements de l'entreprise, selon Ma Yingbo, un membre de l'équipe marketing de Xiaomi. Le constructeur chinois reconnaît que la Model 3 de Tesla faisait partie des voitures dont il s'est inspiré.

Pour simplifier le développement et réduire les coûts, Xiaomi a adopté le processus de « gigacasting » de Tesla, qui utilise la technique du moulage sous pression d'aluminium pour créer des parties entières de la structure de la voiture. Le processus combine des centaines d'étapes de fabrication en une seule, permettant ainsi d'économiser des composants, du poids, des coûts et du temps.

Xiaomi a également dû innover. L'aluminium liquide injecté dans la machine de moulage sous pression doit en effet être capable de résister à une pression extraordinaire. La société chinoise a donc été amenée à concevoir son propre matériau. Pour cela, elle a développé un programme d'intelligence artificielle qui utilisait une méthode d'apprentissage profond pour simuler le comportement de différents matériaux lorsqu'ils étaient placés à l'intérieur de la machine de moulage sous pression, a expliqué M. Ma.

Vitesse chinoise

Pour lancer son projet, Xiaomi s'est associée au groupe public Beijing Automotive (BAIC) afin de pouvoir utiliser sa licence de construction automobile. A partir de là, il lui aura fallu six mois pour concevoir son usine, quinze mois supplémentaires pour la construire et quinze autres mois pour obtenir les autorisations nécessaires liées au contrôle de la qualité et aux normes.

L'entreprise n'a commencé à envisager sérieusement de se lancer dans le secteur automobile qu'après avoir été mise sur liste noire par le gouvernement américain en janvier 2021, en raison de ses liens présumés avec l'armée chinoise, une décision qui interdisait à tout Américain d'investir dans Xiaomi, a expliqué M. Lei à la CCTV. En mai de la même année, Washington a toutefois accepté de retirer l'entreprise de la liste noire.

Le jour de cette mise à l'index, le patron du constructeur chinois se souvient avoir réuni en urgence les membres de son conseil d'administration, inquiet que Xiaomi puisse bientôt perdre l'accès aux composants américains et ne soit plus en mesure de fabriquer des smartphones. En bref, il a indiqué lors de cette réunion que Xiaomi devait trouver de nouveaux moyens de gagner de l'argent.

En mars 2021, Xiaomi a annoncé son intention de rejoindre les rangs nombreux des fabricants chinois de véhicules électriques et s'est engagée à investir 10 milliards de dollars au cours de la décennie venir.

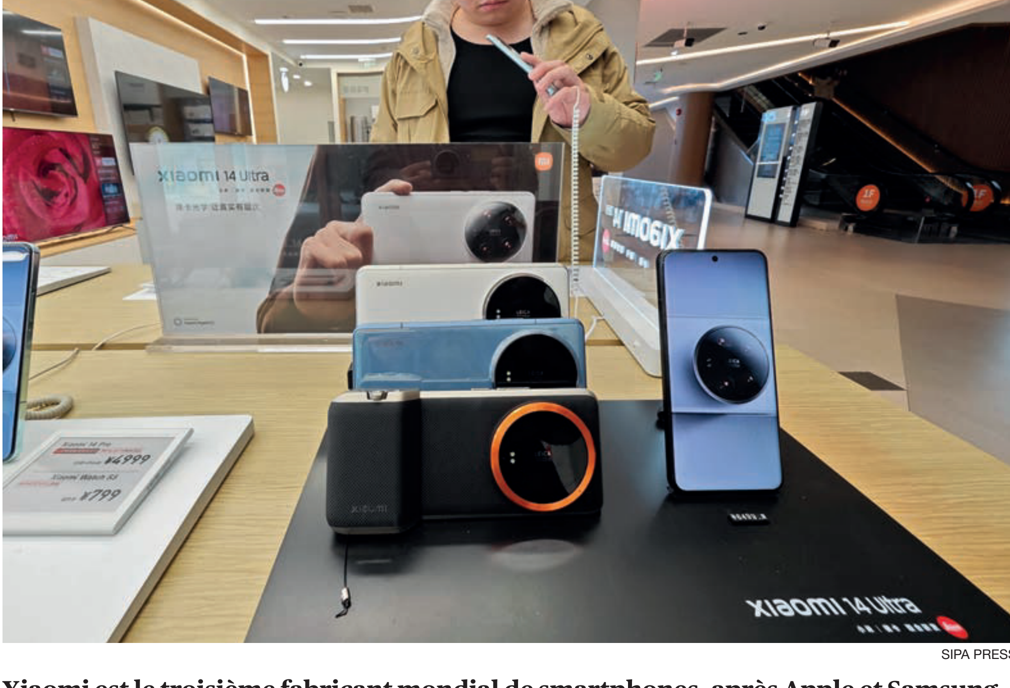
Du modèle à la production de masse

Le lancement de Xiaomi l'a aussitôt catapultée dans le top 10 des nouveaux venus dans le secteur des VE en Chine. Son arrivée contribue à intensifier la guerre des prix sur le plus grand marché automobile du monde où se disputent plus d'une centaine de marques de VE dont beaucoup ne sont pas rentables.

Interrogé par la CCTV, M. Lei a estimé que seules cinq à huit entreprises devraient survivre. Il a précisé que Xiaomi vendait actuellement à perte et qu'elle devrait produire entre 300 000 et 400 000 SU7 par an pour être rentable.

Xiaomi a besoin d'accroître rapidement sa production si elle veut répondre à la demande. Les clients ayant passé commande à la fin avril devront attendre entre 40 et 50 semaines avant d'être livrés.

Les médias chinois ont rapporté que la voiture avait été impliquée dans des accidents mineurs et qu'une SU7 était tombée en panne peu de temps après sa livraison. L'entreprise n'a pas répondu aux demandes de commentaires sur ces informations.



SIPA PRESS

Xiaomi est le troisième fabricant mondial de smartphones, après Apple et Samsung.

La semaine dernière, les Etats-Unis ont augmenté les droits de douane sur les VE chinois pour les porter à environ 100 %. Xiaomi a annoncé qu'il se concentrerait sur le marché chinois au cours des trois prochaines années. La société n'a pas souhaité rendre M. Lei disponible pour une interview.

Connais ton client

A mesure que la partie mécanique des véhicules électriques se simplifie, ce sont les logiciels et les fonctionnalités des voitures qui déterminent de plus en plus le succès d'un modèle en Chine, selon les dirigeants de l'entreprise.

Xiaomi pourrait donc profiter de son expertise interne en matière de produits électroménagers et de gadgets. L'entreprise a développé une connaissance intime des préférences des clients en matière de style de vie qu'elle l'exploite pour ses produits, explique M. Tu Le, directeur général du cabinet d'études dans l'industrie automobile Sino Auto Insights, qui partage son temps entre la Chine et les États-Unis.

Lorsque M. Lei a présenté la SU7 au patron de BYD, M. Wang, il lui a révélé que Xiaomi avait choisi dès le départ de prendre beaucoup de temps pour essayer de rendre la voiture attrayante pour les femmes. « Nous avons compris qui prenait les décisions d'achat », explique M. Lei, dans la vidéo de leur échange.

L'une des caractéristiques particulièrement appréciées des clientes, précise-t-il, est la protection solaire du toit en verre de la voiture. Selon Xiaomi, le verre teinté fortifié garde la voiture fraîche au soleil et bloque les rayons UV, ce que les femmes chinoises désireuses de protéger leur peau du soleil plébiscitaient.

Le tableau de bord de la SU7 peut également se connecter à l'écosystème logiciel plus large de Xiaomi, en affichant l'écran du téléphone Xiaomi du conducteur et en permettant à toute personne possédant d'autres appareils Xiaomi de les contrôler à partir de la voiture.

« En ce sens, le SU7 s'apparente davantage à un nouveau gadget de l'univers de produits Xiaomi », souligne M. Tu Le, de Sino Auto Insights.

Fin février, Apple a mis fin à un effort de plusieurs années pour créer son propre véhicule électrique, découragée par les difficultés croissantes auxquelles l'entreprise était confrontée alors qu'elle a dépensé des milliards pour essayer de rattraper ou de dépasser les capacités des constructeurs existants.

Dès qu'il a appris le retrait d'Apple, M. Lei a demandé à ses employés de s'assurer que la SU7 fonctionnerait avec le logiciel CarPlay d'Apple, qui affiche les écrans des iPhone sur ceux des tableaux de bord des voitures, a-t-il indiqué à la CCTV.

Ma Xiaoyun, un étudiant de la ville de Tianjin, dans le nord de la Chine, confie avoir acheté un téléphone Xiaomi en plus de la voiture à seule fin de pouvoir expérimenter leur fonctionnement combiné et leur intégration transparente avec ses appareils électroménagers, comme son filtre à eau et son aspirateur robot.

Mais ce qui plaît le plus à M. Ma, âgé de 21 ans, c'est l'accélération de la voiture, capable, selon le constructeur, de passer de 0 à 100 kilomètres/heure en 2,78 secondes – une performance proche de certaines versions de la Porsche Taycan, au moins quatre fois plus chère que la SU7. « J'en ai pour mon argent », se félicite-t-il.

Sha Hua et Yoko Kubota

(Traduit à partir de la version originale en anglais par Yves Adaken)

ÉTUDIANTS

Suite de la page I

me disent que j'ai trop de chance, que je vais super bien gagner ma vie, que je pourrais faire ce que je veux, raconte Ben Riesett, 22 ans, fraîchement diplômé de l'université catholique d'Amérique. Sauf qu'en vrai, en ce moment, impossible de trouver du boulot. »

Il y a quelques années, on disait au jeune homme que les entreprises avaient besoin de gens comme lui. Aujourd'hui, parmi ses camarades, ceux qui ont du travail l'ont trouvé grâce à leur famille, leurs amis ou leur stage. Depuis Washington, M. Riesett a envoyé des CV dans tout le pays pour des postes débutants et n'a pas reçu beaucoup de réponses.

Les diplômés des grandes écoles d'informatique n'ont pas de mal à trouver du travail et le salaire, autour de 75 000 dollars en début de carrière, se situe dans le haut de la fourchette des rémunérations auxquelles peuvent prétendre les juniors, selon la National Association of Colleges and Employers (NACE). Mais ils n'iront pas forcément chez Facebook ou Google.

« Les demandeurs d'emploi doivent revoir leurs attentes, prévient Tim Herbert, responsable de la recherche chez CompTIA, un organisme à but non lucratif qui délivre des certifications en informatique. Les jeunes diplômés devront peut-être envisager d'aller travailler dans des entreprises auxquelles ils n'avaient pas pensé ou faire des concessions sur les salaires, les avantages ou les primes à l'embauche. »

Si les géants de la tech recrutent toujours dans les domaines liés à l'IA, poursuit-il, ces postes exigent souvent plus d'expérience que n'en ont les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Les salaires de celles et ceux qui seront diplômés cette année en informatique n'ont augmenté que de 2,7 % par rapport à l'an passé : c'est la plus faible hausse en huit ans, selon la NACE.

Sur les dix-huit derniers mois, d'après le département du Travail, l'emploi chez les éditeurs de logiciels – qui recrutent notamment des développeurs – n'a pas progressé. Sur Handshake, une plateforme d'offres d'emploi destinées aux étudiants, le nombre d'annonces pour des postes à plein temps dans la tech a chuté de 30 % par rapport à l'an passé.



KATE WARREN FOR THE WALL STREET JOURNAL

Etudiant en informatique, Alex Giang s'est résolu à faire un stage dans une agence de publicité numérique, après avoir postulé, sans succès, chez plusieurs géants de la tech.

Elargir les horizons

Jarin Rahman est étudiante en informatique. Elle vient de terminer sa troisième année d'études à l'université Cornell et s'est toujours dit qu'une fois diplômée, elle trouverait du travail chez un grand nom du secteur technologique. Pour la jeune femme dont les parents ne sont pas allés à la fac, c'était forcément la voie royale. Sauf que, l'été dernier, elle a vu un certain nombre d'étudiants de dernière année terminer leur stage sans qu'on leur propose de les embaucher. Le secteur technologique semblant moins stable qu'elle ne le pensait, elle commence à regarder ailleurs.

« Cette situation me stresse vraiment parce que je sais que je dois trouver un moyen de soutenir ma famille », explique-t-elle.

Cet été, c'est finalement chez un gestionnaire d'investissement immobilier qu'elle ira en stage.

Stephanie Johnson est responsable de l'évolution professionnelle du département d'informatique de l'université de Caroline du Nord. Elle raconte qu'en moyenne, ses étudiants postulent à plus de 150 postes, et que beaucoup n'ont encore rien trouvé. Il y a quelques années, ils envoyaient une vingtaine ou une quarantaine de CV et recevaient une proposition d'embauche à l'automne. Elle constate aussi que de plus en plus d'étudiants visent des entreprises dans lesquelles la technologie est un service, et pas le produit, citant l'exemple de deux d'entre eux, à qui des géants de la tech avaient proposé un poste. Ils ont décliné : l'un pour aller dans une banque, l'autre pour travailler dans la grande distribution.

En cinq ans, aux Etats-Unis, le nombre d'étudiants obtenant un diplôme en informatique et sciences de l'information est passé d'environ 444000 à 628000

L'université de Virginie organise tous les ans la Tech Night Takeover, une soirée pendant laquelle ses étudiants peuvent réseauter avec de grandes entreprises. Cette année, elle a invité des employeurs du secteur de la santé, de l'énergie et des services financiers.

Candidatures à l'ancienne

Sur le marché du travail, les diplômés en informatique poussent comme des champignons, et ce n'est pas près de s'arrêter : selon la National Student Clearinghouse Research Center, c'est le domaine qui connaît la plus forte croissance des vingt matières les plus prisées des étudiants américains, et la quatrième spécialité la plus appréciée. Entre 2018 et 2023, le nombre d'étudiants obtenant un diplôme en informatique et sciences de l'information est passé d'environ 444 000 à 628 000.

Pierce Avner vient de boucler sa troisième année à l'université du Colorado à Boulder. L'an passé, il a postulé pour plusieurs centaines de stages. La majorité des entreprises n'ont pas répondu et les rares à l'avoir fait lui ont, pour la plupart, envoyé un e-mail de refus. Temps de réponse : entre quinze secondes et une minute.

Cette année, il a changé de méthode : il a cessé de postuler en ligne et est allé déposer son CV en personne dans les entreprises des environs de Denver et Boulder. Il a également écrit aux anciens de Theta Tau, la fraternité des étudiants ingénieurs. Cet été, il devrait faire son stage chez un spécialiste de l'aéronautique grâce au réseau de la fraternité.

Alex Giang termine sa troisième année en informatique à Cornell et va bientôt débuter un stage en ingénierie logicielle dans une agence de publicité numérique. Il avait postulé chez Uber, Airbnb, Tesla, Facebook, Apple et Amazon, sans succès.

Ses amis changent aussi d'état d'esprit. Désormais, tous se disent que s'ils trouvent du boulot, il faut dire oui, « même si le job ne nous plaît pas trop, parce qu'on ne sait pas si on trouvera autre chose », résume-t-il.

Katherine Bindley, Corrie Driebusch et Lindsay Ellis

(Traduit à partir de la version originale en anglais par Marion Issard)

Edited from the original

CPI

Suite de la page I

tiens depuis longtemps la CPI, notamment dans son enquête sur les crimes de guerre russes en Ukraine, et j'espère continuer à travailler avec elle si elle revient à son véritable rôle », a-t-il déclaré.

Matthew Waxman, professeur de droit à l'université Columbia et conseiller en matière de sécurité nationale dans l'administration George W. Bush, indique que les chances que les Etats-Unis adhèrent un jour à la CPI sont « passées de très faibles à nulles ».

Le procureur doit obtenir l'approbation d'un collège de trois juges pour délivrer des mandats d'arrêt, ce qu'il demande également pour les dirigeants du Hamas Yahya Sinwar, Ismaël Haniyeh et Mohammed Deif

M. Waxman considère que les accusations portées par M. Khan « ne tiennent pas compte de la nature de cette guerre et des difficultés à vaincre une force armée implantée dans des zones densément peuplées ». Selon lui, Israël pourrait probablement faire davantage pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, mais il ne s'agit pas d'une obligation légale pouvant donner lieu à des accusations exceptionnelles de crimes contre l'humanité, comme celles annoncées par le procureur de la CPI.

Selon les procédures en vigueur à la CPI, M. Khan doit obtenir l'approbation d'un collège de trois juges pour délivrer des mandats d'arrêt, ce qu'il demande également pour les dirigeants du Hamas Yahya Sinwar, Ismaël Haniyeh et Mohammed Deif en raison des atrocités commises lors des attaques du 7 octobre contre Israël. Ce collège pourrait se réunir dans les semaines à venir, et les observateurs prévoient qu'il se prononce sur les mandats d'arrêt avant les vacances judiciaires du mois d'août.

La plupart des responsables américains n'ont que peu commenté les accusations portées contre les dirigeants du Hamas, que les Etats-Unis et l'Union européenne considèrent comme un groupe terroriste. « Quoi que le procureur puisse laisser entendre, il n'y a aucune comparaison possible entre Israël et le Hamas », a déclaré M. Biden.

Une position que ne partage pas le sénateur Bernie Sanders. « Le procureur de la CPI a raison de prendre ces mesures à l'encontre de personnalités telles que M. Poutine, M. Sinwar et M. Netanyahu, a indiqué l'élu indépendant du Vermont. Ces mandats d'arrêt peuvent être exécutés ou non, mais il est impératif que la communauté internationale fasse respecter le droit international. »

David Scheffer, qui a représenté les Etats-Unis en 1998 lors de la conférence de Rome, qui a donné naissance à la CPI, pense que M. Khan n'avait d'autre choix que d'instruire un dossier contre M. Netanyahou.

« Pour la CPI, il y a peut-être un risque, mais en fin de compte, qu'est-ce que la CPI est censée faire ?, interroge-t-il. Israël a exercé à juste titre son droit à se défendre, dans le cadre d'une guerre juste. La question est de savoir comment mener une telle guerre juste. Le procureur Khan est confronté à un niveau d'atrocités dans la guerre qui est en quelque sorte inédite pour un procureur de la CPI. »

Plus de 120 pays sont membres de la CPI et financent son budget d'environ 200 millions de dollars. Nombre d'entre eux souhaitent que des mesures soient prises à l'encontre des dirigeants israéliens. « Il y a ici le monde entier, cela ne se limite pas aux Etats-Unis », ajoute M. Scheffer.



SIPA PRESS

Plus de 120 pays sont membres de la Cour pénale internationale et financent son budget de 200 millions de dollars.

Mary Ellen O'Connell, professeur de droit international à l'université de Notre Dame, pense que la décision de M. Khan compromet les relations de la CPI avec les Etats-Unis et réduit les opportunités de mettre fin au conflit rapidement. Tout cela sans avoir la moindre chance d'amener Netanyahu ou les dirigeants du Hamas sur le banc des accusés.

« Je crains que l'acte d'accusation n'incite les dirigeants des deux camps à se replier sur eux-mêmes et à poursuivre le combat », continue Mme O'Connell, qui rappelle que même un traité de paix ne peut obliger la CPI à annuler ses mandats d'arrêt.

Elle ajoute que M. Khan a peut-être une vision déformée du pouvoir de son institution.

« Je considère que le procureur fait partie de ces supporters très enthousiastes de la Cour pénale internationale qui veulent prendre des mesures contre des individus bien identifiés, indique-t-elle. Si l'on inculpe Poutine, si l'on inculpe Bachir, comment ne pas inculper Netanyahu et les dirigeants du Hamas ? Mais Omar el-Bechir, l'ancien président du Soudan, est toujours en liberté plus de dix ans après que la CPI a délivré des mandats d'arrêt, notamment pour des accusations de génocide. »

La CPI est née d'une conférence organisée à Rome en 1998, avec le soutien des Etats-Unis. L'objectif était de créer une cour permanente pour succéder aux tribunaux des Nations unies qui avaient jugé les crimes de guerre en Yougoslavie et au Rwanda. Mais les Etats-Unis et la Russie, tout comme Israël, la Chine, l'Inde et le Pakistan, ont tous refusé de ratifier le traité donnant à un collège de juges de La Haye le pouvoir de contester leurs décisions concernant leurs propres forces armées.

La Cour a tout de même vu le jour en 2002, après la ratification du statut de Rome par les 60 pays requis.

Au cours des années suivantes, les variations de l'attitude américaine à l'égard de la CPI ont moins été liées au soutien théorique de chaque administration

« Je crains que l'acte d'accusation n'incite les dirigeants des deux camps à se replier sur eux-mêmes et à poursuivre le combat »

au droit international qu'aux besoins politiques et diplomatiques du moment, observe Todd Buchwald, ancien ambassadeur des Etats-Unis pour la justice pénale mondiale, qui a travaillé sous des présidents démocrates et républicains.

L'administration de George W. Bush a ainsi d'abord traité la CPI comme une menace, en adoptant un texte que certains ont surnommé la « loi d'invasion de La Haye ». Il autorisait le recours à la force militaire pour libérer tout Américain susceptible d'être détenu par la Cour. Mais les deux premiers procureurs de la Cour ont concentré leur attention sur des conflits régionaux en Ouganda, au Congo et dans d'autres zones où les atrocités n'avaient que peu de répercussions sur l'ordre mondial au sens large.

Au cours du second mandat de M. Bush, le département d'Etat en est venu à considérer la CPI comme un outil intéressant pour demander des comptes sur les crimes de guerre commis au Darfour, dans l'ouest du Soudan. Une crise à laquelle M. Bush s'intéressait personnellement, rappelle M. Buchwald.

Jess Bravin

(Traduit à partir de la version originale en anglais par Paul Julhiet)

Le procès de Donald Trump dope sa campagne de collecte de fonds

Se retrouver accusé devant le tribunal pénal de Manhattan est peut-être une mauvaise nouvelle pour Donald Trump d'un point de vue judiciaire. Mais la situation est apparemment très bénéfique pour ses comptes de campagne.

Le 15 avril, date du début du procès de M. Trump à New York « pour achat de silence », l'organisation de campagne de l'ancien président a reçu plus de 361 000 dollars de dons individuels, soit un montant sur une journée supérieur à la plupart des jours de ces dernières semaines. Cette collecte de fonds a contribué à porter à plus de 76 millions de dollars le total engrangé le mois dernier, selon la campagne de l'ancien président et de nouvelles données.

« Ce que j'ai été FORCÉ d'endurer rendrait MALADE n'importe quel Américain patriote », peut-on lire dans un e-mail de l'ancien président envoyé le 15 avril, un exemple parmi d'autres de la véritable avalanche d'appels aux dons destinés à financer sa campagne. « Je vous demande donc humblement de bien vouloir vous tenir à mes côtés aujourd'hui. »

SIPA PRESS

Donald Trump a récolté 76 millions de dollars de dons en avril, un montant supérieur à celui obtenu par Joe Biden.

M. Trump accélère sa collecte de fonds à moins de six mois de l'élection générale, selon les chiffres fournis par son équipe. Le procès l'a aidé à obtenir sa première victoire mensuelle sur le président Biden en termes de dons. Son organisation de campagne et les comités connexes ont en effet recueilli environ 25 millions de dollars de plus que celle de son rival le mois dernier, selon les dernières données.

M. Biden semble toutefois avoir toujours plus d'argent à dépenser que son adversaire républicain, puisqu'il a déclaré disposer de plus de 192 millions de dollars à la fin du mois d'avril, soit un montant comparable à celui qu'il avait en caisse un mois plus tôt. L'organisation de campagne de M. Trump n'a pas rendu public le total des fonds disponibles dans l'ensemble de ses comités en avril, mais elle disposait d'au moins 96,8 millions de dollars répartis entre son comité de campagne, un comité conjoint de collecte de fonds et le Comité national républicain, selon les documents déposés auprès de la Commission électorale fédérale. Ce montant n'inclut pas un super PAC de soutien qui a déjà dépensé plus de 66 millions de dollars pour ses dépenses juridiques

Les deux candidats à la présidentielle américaine ont récemment multiplié les événements de collecte de fonds très médiatiques

(dont au moins 3 millions de dollars supplémentaires en avril, selon de nouvelles données).

M. Trump doit répondre de 34 chefs d'accusation de falsification de documents professionnels pour avoir dissimulé le versement d'une somme d'argent destinée à acheter le silence de la star du porno Stormy Daniels. Les procureurs affirment que M. Trump et ses co-conspirateurs ont cherché à faire taire Mme Daniels à la veille de l'élection de 2016 pour l'empêcher de rendre public son récit d'une relation sexuelle avec l'ancien président. M. Trump a nié ces accusations.

La collecte de fonds pour les dépenses de campagne ne garantit pas la victoire le jour de l'élection. M. Trump reste devant M. Biden dans la plupart des sondages réalisés dans les Etats clés, et M. Biden doit faire face au mécontentement des progressistes concernant la gestion de la guerre à Gaza par son administration. Toutefois, un éventuel verdict de culpabilité dans le procès de M. Trump pourrait refroidir certains de ses partisans.

Les deux candidats ont récemment multiplié les événements de collecte de fonds très médiatiques. En avril, M. Trump a recueilli 50 millions de dollars lors d'un événement organisé à Palm Beach, en Floride, ville du milliardaire et gestionnaire de fonds spéculatifs, John Paulson. M. Biden a quant à lui engrangé plus de 25 millions de dollars lors d'une collecte de fonds organisée fin mars au Radio City Music Hall de New York, où il était accompagné des anciens présidents Barack Obama et Bill Clinton.

Tous ces dons ne sont pas pris en compte dans les déclarations publiées lundi. Les deux candidats emploient un réseau de comités affiliés et incluent les dons à ceux-ci ainsi que l'argent collecté par leurs partis respectifs lorsqu'ils annoncent le bilan global des collectes de fonds. Certains de ces comités ne rendent compte de leurs activités qu'une fois par trimestre.

Le comité de campagne du candidat indépendant Robert F. Kennedy Jr. a terminé le mois d'avril avec 10,2 millions de dollars en caisse. Son comité a collecté 10,7 millions de dollars au cours du mois d'avril, soit 4,2 millions de dollars de plus que ce qu'il a dépensé. Un peu plus de 8 millions de dollars de ces recettes proviennent des contributions de la colistière de M. Kennedy, Nicole Shanahan, une avocate californienne spécialisée dans l'environnement.

Un autre indépendant, Cornel West, a vu les fonds disponibles de sa campagne tomber à moins de 19 000 dollars à la fin du mois d'avril.

Jack Gillum et Anthony DeBarros

(Traduit à partir de la version originale en anglais par Yves Adaken)

Edited from the original